

# Le Philatéliste Belge – De Belgische Filatelist

TABLE DES MATIÈRES DU N°12, DECEMBRE 2014, 94<sup>ème</sup> ANNÉE

Revue trimestrielle de la Société Philatélique Belge. Driemaandelijks tijdschrift  
Met inbegrip « Land van Waas », y compris “MARCOPHILA”

Table	187
Le Philatéliste belge récompensé - Les débuts du Philatéliste belge	188
Frans Danneels : Germania-zegels uitgifte 1902 en de plaatfout “DFUTSCHES REICH”	193
Jean-Claude Porignon : Mexique ; La Poste impériale sous Maximilien 1864 - 1867	199
Dr Mark Bottu, Vincent Schouberechts : Filatelie, Victor Gisquière, zijn dubieuze rol tijdens WO I	205
Guy Coutant : Le Dodécanèse	213
Yves Vertommen : L’utilisation de la marque “affranchissement insuffisant” durant la période transitoire du cachet à barres au cachet à points: 15 avril – 31 mai 1864 (2 <sup>ème</sup> partie)	226
Vincent Schouberechts : ‘La firme Enschedé’ 2 <sup>ème</sup> partie – Le Perron de Liège	228
Frans Danneels : ‘In te vorderen waarden’ ‘Valeurs à recouvrer’	233
Vincent Schouberechts : Lorsque l’histoire postale rejoint l’histoire, une lettre adressée à Ch. Rogier	240
Jean Deposson : Limbourg et les Pays d’Outremeuse	245

## Couverture :

La Poste impériale au Mexique sous Maximilien. L’auteur de cet article nous dévoile les subtilités des affranchissements sous le règne de Maximilien et les possibilités d’utilisation d’une valeur qui ne se rencontrent que très rarement sur le courrier, le medio reales.

## SPhB

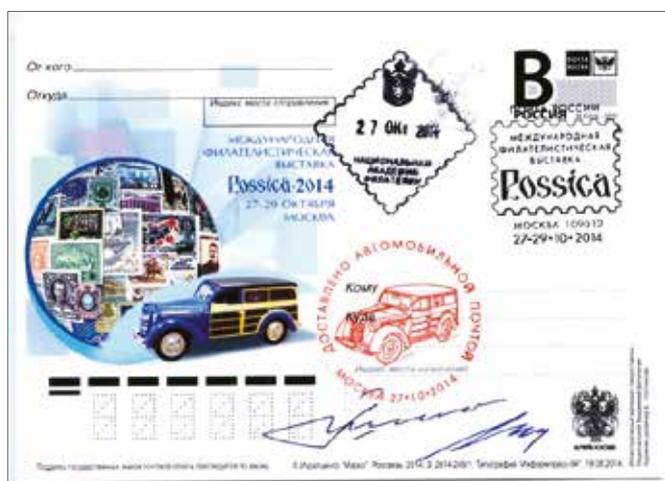
Présidente d’honneur - Erevoorzitster:	Mme Elisabeth Mossiat-Detrigne
Voorzitter - Président:	Leo De Clercq RDP
Vice-président - Ondervoorzitter :	Charlie Bruart
Trésorier - Penningmeester :	Yves Vertommen
Secretaris - Secrétaire :	Vincent Schouberechts
Administrateurs - Beheerders :	Guy Coutant, Mark Bottu, Jean Duson
<b>Rédaction-Redactie ‘Philatéliste Belge’ y compris MARCOPHILA en ‘Land van Waas’</b>	
Hoofdredacteur - Rédacteur en Chef :	James van der Linden RDP
Redactie - Rédaction :	Leo De Clercq RDP, Donald Decorte, Vincent Schouberechts, Pol Wijnants.
Verantwoordelijk uitgever - Editeur responsable	Patrick Maselis RDP

Abonnement : ‘Le Philatéliste Belge’, M. Patrick Maselis :  
IBAN BE50 7380 2256 1818 ; BIC KREDBEBB (Belgique/België : 30 € - Etranger : 40 €)

## Le Philatéliste belge récompensé

C'est avec une grande fierté que la rédaction du Philatéliste belge a le plaisir de vous annoncer que notre revue s'est vue décerner une médaille de Grand Or lors de la dernière exposition Rossica qui s'est tenue du 27 au 29 octobre dernier.

Niet zonder enige trots, heeft de redactie van de « Philatéliste belge » de eer en het genoegen U te melden dat ons tijdschrift Groot Goud behaalde op de tentoonstelling Rossica 2014 (van 27 tot 29 oktober laatstleden).



*Médaille et souvenir de l'exposition Rossica 2014*

*Medaille en postwaardestuk van de tentoonstelling Rossica 2014*



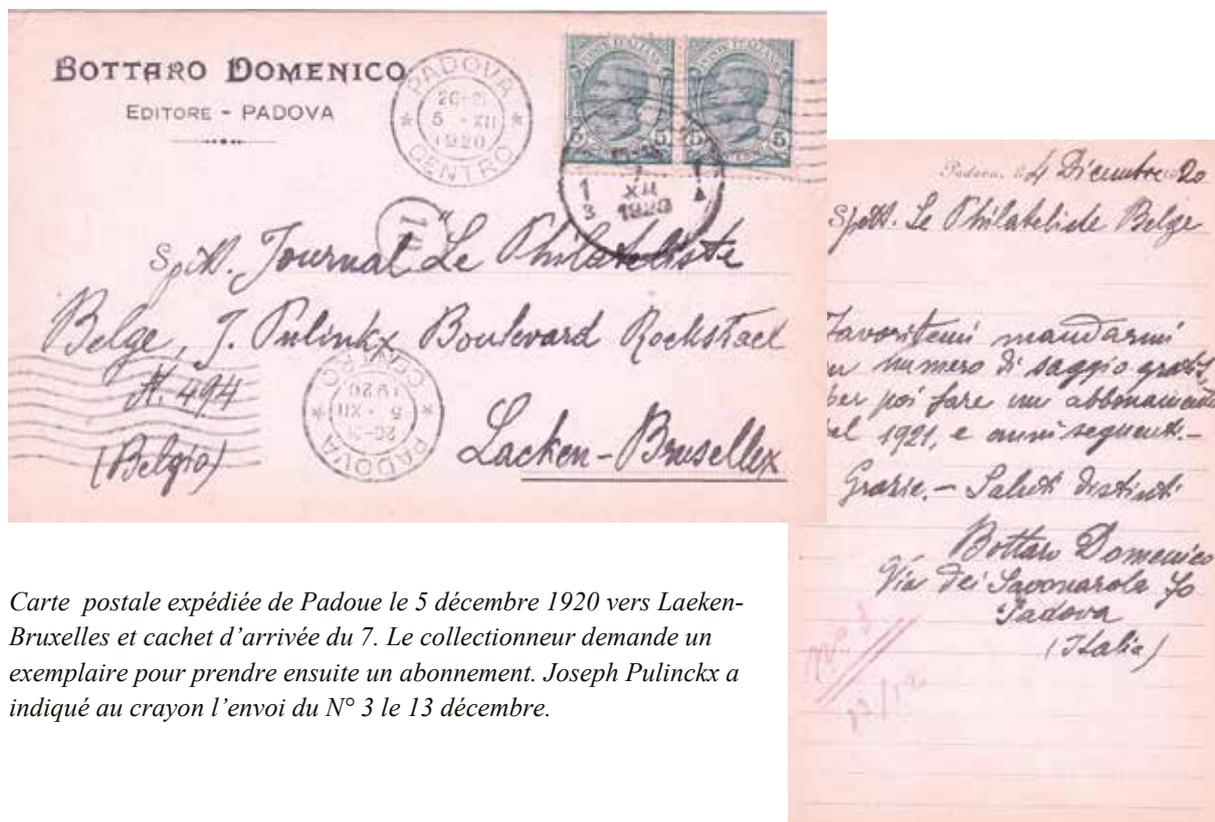
## Les débuts du Philatéliste belge

### Vincent Schouberechts

La récompense reçue par notre revue vient s'ajouter aux nombreuses autres reçues au fil des décennies. Les débuts de celle-ci en octobre 1920 ont été comme souvent difficiles. Il a fallu faire connaître cette nouvelle revue, attirer des plumes philatéliques de premier plan afin d'étoffer le rédactionnel et last but not least obtenir suffisamment d'abonnements afin de couvrir les frais de publication. L'initiative de la publication revient à Joseph Pulinckx, président à l'époque de l'Amicale Philatélique qu'il fonda en 1914. Il voulait doter son cercle d'une revue digne de ce nom.

Les premières traces de cet effort de faire connaître la revue au-delà de nos frontières sont très précoces. En effet, dès décembre 1920, des collectionneurs étrangers font des demandes d'envoi d'un numéro spécimen. Les deux cartes envoyées l'une d'Italie l'autre d'Espagne en sont un bel exemple. Le directeur de la revue s'est rapidement acquitté de sa tâche en leur envoyant comme demandé un exemplaire. Une autre de ses tâches très importantes était de publier des articles de qualité, pour

*Joseph Pulinckx*



Carte postale expédiée de Padoue le 5 décembre 1920 vers Laeken-Bruxelles et cachet d'arrivée du 7. Le collectionneur demande un exemplaire pour prendre ensuite un abonnement. Joseph Pulinckx a indiqué au crayon l'envoi du N° 3 le 13 décembre.

Entier postal expédié de San Sebastian le 27 décembre 1920 adressé au 'Directeur de « Le Philatéliste Belge ». Il arrive le 29 à Anvers, est au bureau de Bruxelles le même jour et arrivé à destination à Laeken le lendemain matin 0 décembre 1920.



cela il fait appel à ses connaissances et amis dans le milieu philatélique belge dont un vétéran de la Philatélie belge de l'époque, Louis Hanciau. Celui-ci va publier dans notre revue jusqu'à la fin de sa vie de nombreux articles en majorité concernant la marcophilie de notre pays. Notre homme, malgré son âge, il a à cette époque plus de 80 ans, n'a pas perdu une miette de sa gouaille et commence dès la première ligne à vilipender son interlocuteur...

Carte postale  
expédiée de  
Bruxelles vers  
Laeken le 12  
novembre 1922, le  
verso est illustré à  
la page suivante.





La revue deviendra l'organe de nombreuses autres sociétés philatéliques dont bien entendu notre société mais aussi du Cercle Royal Timbrologique de la Sambre, du Postzegelvereniging van het Land van Waas, du Cercle Philatélique Anversois, du Club Philatélique Liégeois ou de l'Union des Timbrophiles de Luxembourg. Le pauvre Pulinckx devait aussi subir les foudres de ses lecteurs si un numéro n'arrivait pas à son destinataire à temps. Dans l'exemple ci-dessous en plus de cette première lacune, il s'agit également d'un annonceur s'inquiétant de la publication de ses annonces qu'il n'a pas encore vues publiées.

Entier postal avec affranchissement complémentaire expédié le 17 mars 1924 de Piacenza/(Ferrovia) vers Laeken-Bruxelles



Joseph Pulinckx renverra la 'patate chaude' à son secrétaire en indiquant en marge « *Grewel, à vois svp* ». H. Grewel fut pendant de nombreuses années le secrétaire de l'Amicale Philatélique mais était aussi par la force des choses une des chevilles ouvrières de la revue. Malgré ces désagréments qui devaient se reproduire régulièrement, il est stupéfiant de voir que la revue prendra un essor toujours plus important en quelques années seulement. On voit apparaître dès les premières années de publication de grands noms du négoce international qui se pressent dans les pages réservées aux insertions publicitaires de la revue. De même dans la partie éditoriale, le nombre de collaborateurs occasionnels ou réguliers s'accroît. Comparaison n'est pas raison, nous sommes aujourd'hui au numéro 12 de notre (nouvelle) revue et nous espérons bien entendu pouvoir connaître comme nos illustres prédécesseurs le même succès...

# Germania-zegels uitgifte 1902 en de plaatfout "DFUTSCHES REICH"

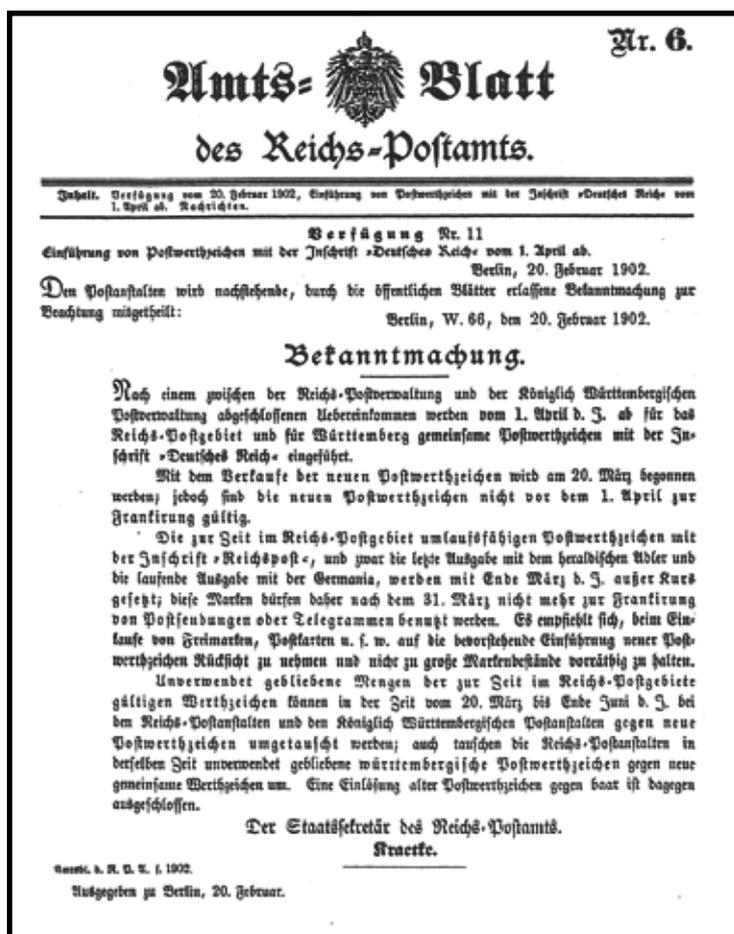
Danneels Frans

## I. Inleiding



De plaatfout "DFUTSCHES REICH" i.p.v. "DEUTSCHES REICH", komt voor op de Germania-zegel van 3 Pf uitgegeven in 1902 op papier zonder watermerk. De zegel maakte deel uit van de eerste reeks Germania-zegels met landsnaam "DEUTSCHES REICH" die op 1 april 1902 de eerder, in 1900, uitgegeven Germania-reeks met inschrift "REICHSPOST" verving. Deze laatste zegels werden ongeldig op 31 december 1902. Het veranderen van "REICHSPOST" in "DEUTSCHES REICH" was nodig omdat Württemberg had beslist geen eigen zegels meer uit te geven maar besloot tot samenwerking met de Reichspost, voor wat zegeluitgifte betrof.

Dat Württemberg als 'post' geen deel uitmaakte van de Reichpost maar zijn eigen postgebied ("Königlich Württembergischen Postverwaltung") behield was een voorwaarde tot



samenwerking. Vandaar dat de Reichpost op de zegels deze benaming verving door 'Deutsches Reich' waar Württemberg uiteraard als grondgebied (niet als postgebied) toe behoorde. De uitgifte van de nieuwe zegels en de reden waarom werd aangekondigd met "Amtsblatt Nr. 6 Verfügung Nr. 11" van 20 februari 1902 (zie afbeelding).

Het onderscheid tussen de zegels van 1900 ("REICHSPOST") en deze van 1902 ("DEUTSCHES REICH") was niet enkel de naamverandering maar bij de éénkleurige zegels werd nog een verandering aan het zegelbeeld aangebracht. De reden hiervoor was om een gelijkvormigheid met de tweekleurige zegels te creëren. Bij de "REICHSPOST" uitgiften van 1900 is er bij de tweekleurige zegels een witte omranding rond het middenstuk (wat normaal

is daar men in twee drukdoorgangen drukte en een overlapping van middenstuk en omkadering aldus uitsloot).

Bij de éénkleurige zegels daarentegen was er geen witte omranding, dit hoefde niet omdat hier in één drukdoorgang werd gedrukt. Men heeft, om de hierboven reeds vermelde eenvormigheid, de éénkleurige zegels eveneens van een witte omranding tussen middenstuk en kader voorzien.

Een andere minieme verandering in het zegelbeeld (en dit zowel bij éénkleurige als tweekleurige zegels) was het haar van Germania. Bij de “REICHSPPOST” uitgifte was het haar aan de linkerzijde in vloeiende lijn terwijl bij de “DEUTSCHES REICH” uitgifte een haarstreng op een punt eindigde. De hieronder opgenomen afbeeldingen verduidelijken dit.



Samengevat :

Naam : “REICHSPPOST” éénkleurige zegels : geen witte omranding rond middenstuk  
haar links in vloeiende lijn

tweekleurige zegels : witte omranding rond middenstuk  
haar links in vloeiende lijn

Naam : “DEUTSCHES REICH” : zowel éénkleurige als tweekleurige zegels met witte  
omranding rond middenstuk en haarstreng aan linkerzijde in een punt

De Germania-uitgaven van 1900 en van 1902 zijn de enige Germania-uitgaven zonder watermerk. Vanaf de uitgaven 1905 vertonen alle Germania-zegels een watermerk.

## II. De plaatfout “DFUTSCHES REICH”

Zoals reeds gezegd bij de inleiding komt de plaatfout “DFUTSCHES REICH” i.p.v. “DEUTSCHES REICH” voor op de Germania-zegel van 3 Pf uitgegeven in 1902 op papier zonder watermerk.

In de “Michel”- catalogus staat onder de uitgifte “1902. 1. April. Freimarken Germania” vermeld :

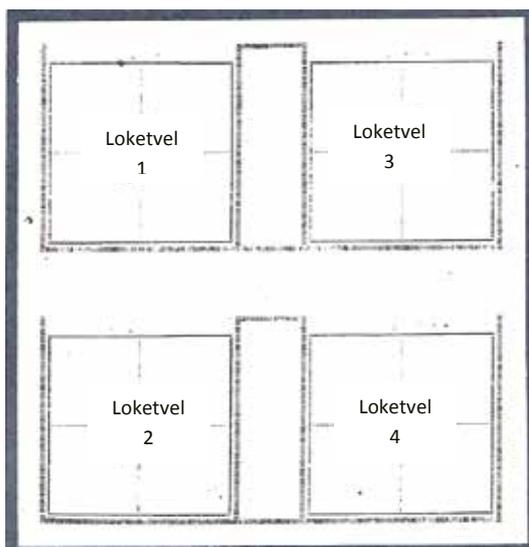
*Plattenfehler : 69 I : ersten “E” in “DEUTSCHES REICH” unter ohne Querstrich (Feld 35, 90) (eerste „E“ in „DEUTSCHES REICH“ onderaan zonder dwarsstreep – m.a.w. de letter „E“ is een „F“)*

Dit betekent dus dat de fout voorkomt op veld 35 en veld 90.

Indien men het geluk zou hebben een compleet loketvel 3 Pf van 1902 te bezitten (van de eerste drukken want de fout werd snel ontdekt en verbeterd) dan zijn er volgende mogelijkheden :

- 0 % kans dat je een zegel vindt met de fout op veld 35 en veld 90
- 25 % kans dat je een zegel vindt met de fout op veld 35
- 25 % kans dat je een zegel vindt met de fout op veld 90
- 50 % kans dat je helemaal GEEN foute zegel vindt

Hoe is dit te verklaren ?



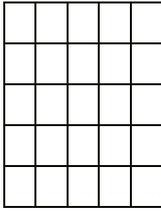
*Schematische weergave van een machinevel bestaande uit vier loketvellen die op hun beurt bestaan uit elk vier 25-iger blokken*

Voor de éénkleurige Germania-zegels (2, 3, 5, 10 en 20 Pf waarden) graveerde men één zegelmatrijs met het zegelbeeld en het opschrift “DEUTSCHES REICH” doch zonder waardecijfer. Van deze zegelmatrijs werd op galvanische wijze een afdruk gemaakt in dewelke het gewenste waardecijfer, in ons geval, het cijfer “3” werd graveerd.

Om hiervoor een verklaring te vinden moeten we de werkwijze voor het aanmaken van de Germania-zegels nader bekijken. In 1902 werden de zegels in plaatdruk gedrukt (rotatiedruk komt bij de Germania-zegels pas voor vanaf 1912). Er werd gedrukt op vellen papier (machinevellen) die vier loketvellen bevatten. Deze machinevellen werden dan versneden in vier loketvellen.

Doch voor er machinevellen gedrukt werden moesten eerst de platen aangemaakt worden. Hoe ging men hiervoor te werk ?





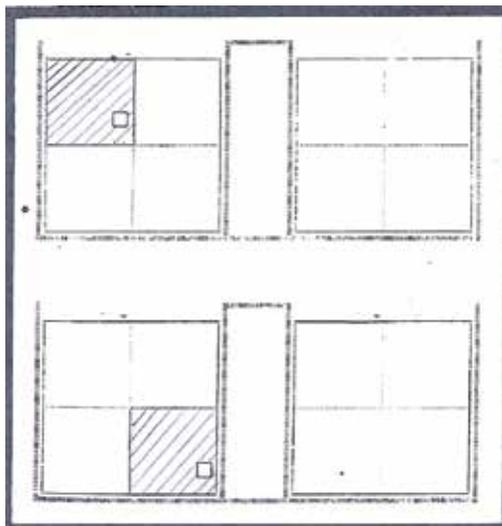
Deze nieuwe matrijs (met waardecijfer) werd vervolgens als moedermatrijs voor het vervaardigen van 25 secundaire matrijzen gebruikt. Deze 25 secundaire matrijzen werden samengesteld tot een plaat van 25 (5 x 5).

Dit plaatje van 25 werd zorgvuldig op fouten nagezien en na goedkeuring werd het als moederplaatje voor het aanmaken van zestien andere 25-iger platen gebruikt. Voor het drukken van een machinevel zijn zestien dergelijke plaatjes nodig daar een machinevel vier loketvellen en elk loketvel honderd zegels bevat.

Hoe is de fout nu ontstaan ?

In de veronderstelling dat de fout zich op één der zegels van het moederplaatje van 25 zou bevinden, zou per machinevel (= 400 zegels = 16 plaatjes van 25) zestien maal de fout voorkomen (of vier maal per loketvel). Zoals reeds vooraf gezegd is dit niet het geval, dus was de fout niet op het moederplaatje aanwezig.

De fout is ontstaan tijdens de verhandeling van de 25-iger plaat op de “wastafel”. Een wastafel is de materie waarin de moederplaat geperst wordt. De verhoogde gedeelten van de moederplaat zijn dan in de wastafel verdiept weergegeven, en de verdiepte plaatsen van de moederplaat zijn in de wastafel dus verhoogd weergegeven. Na het wegnemen van de moederplaat van de wastafel wordt een koperneerslag op de wastafel aangebracht. Bij het wegnemen van de koperneerslag, die het omgekeerde van de wastafel is en de rechtstreekse weergave van de moederplaat, wordt de wastafel weggenomen en heeft zijn dienst bewezen. Hij is voor verder gebruik niet meer geschikt en wordt omgesmolten. Van één wastafel kan slechts één koperafdruk genomen worden. De koperneerslag is aldus een nieuwe 25-iger plaat geworden.



*Inplanting van de foutieve 25-iger plaatjes in het machinevel. De foutieve platen zijn gearceerd weergegeven, de foutieve zegels door een vierkantje.*

We zijn dus nu nog niet terecht. De enige mogelijkheid is dat vóór het voorlaatste plaatje (het vijftiende) aangemaakt werd de moederplaat beschadigd werd. Het onderste horizontale been van de eerste “E” van “DEUTSCHES” op veld 20 moet afgebroken zijn waardoor in de wastafel de “E” als “F” opgenomen werd. Er zijn dus twee plaatjes aangemaakt met een plaatfout op veld 20. Die foutieve plaatjes werden gemonteerd op de manier zoals hiernaast aangegeven. De gearceerde 25-iger plaatjes vertonen op veld 20 een plaatfout wat omgezet op de loketvellen overeenkomt met zegel 35 van loketvel 1 en veld 90 van loketvel 2.

Een tweede mogelijkheid (volgens “Deutsche Briefmarken-Zeitung” van ???) is dat op zeker ogenblik zich na het indrukken van de moederplaat in de wastafel een braam of een klein deeltje in de wastafel terecht is gekomen op de plaats waar het onderste streepje van de “E” zich bevond en zodoende de verdieping verdwenen was, wat bij later afdrukken van de plaat de “E” in een “F” veranderde. Zo ontstond er één defecte 25-iger blok. Het is mogelijk, volgens dezelfde hongervernoemde bron, dat men deze verkeerde afdruk in plaats van de “moederplaat” heeft gebruikt om een volgende cliché te maken zodat een tweede foutieve 25-igerblok ontstond. Deze laatste theorie wordt echter weinig als realistisch aanzien.



De plaatfout op veld 90 is te onderscheiden van deze van veld 35 door het feit dat de fout op veld 90 nog een bijkomend kenmerk vertoont. De plaatfout op veld 90 heeft bovendien een breuk in de omranding rechts van het linker waardecijfer.



Kort na het ontdekken van die plaatfout werd onder de verzamelaars destijds reeds gespeculeerd daar de fout slechts af en toe voorkwam. Men veronderstelde dat de fout ook op andere éénkleurige waarden (2, 5, 10 en 20 Pf) zou kunnen voorkomen. Dit bleek echter niet het geval te zijn vandaar dat een onderzoek naar de foutoorzaak zich snel opdrong. Dit onderzoek wees bovengenoemde verklaring op.



Bij de andere waarden uit deze reeks van 1902 is er echter nog een waarde die onze aandacht ten zeerste verdient, namelijk de 10 Pf waarde. Hier gaat het om een gans andere reden namelijk een postvervalsing.

Is de plaatfout op de 3 Pf “DFUTSCHES REICH” misschien de meest gekende plaatfout bij de zegels van het Deutsches Reich dan is de Chemnitz postvervalsing bij de 10 Pf een van de bekendste Duitse postvervalsingen. Later misschien iets meer hierover...

*Plaatfout (veld 90) op middelste zegel van strook van drie op fragment afgestempeld op 14 april 1902.*



*Plaatfout "DFUTSCHES REICH" afkomstig van veld 35 op drukwerkbrief  
verstuurd op de eerste dag van uitgifte (1 april 1902) van Remblinghausen naar Eisenfeld*

Bronnen :

Deutsche Briefmarken-Zeitung

Handbuch Germania- Marken – Germania Arge

De Postzegel, Jubileum nummer januari 1988, Danneels Frans

Vroegere samenwerking met Dhr. Wassinck, Nederland

Afbeeldingen zegels : eigen collectie

## MEXIQUE

### LA POSTE IMPERIALE SOUS MAXIMILIEN

1864-1867

Le timbre Medio-Real au type Aigle : utilisation en isolé.

Jean-Claude Porignon

La raison de l'émission du timbre de un demi-real (medio-real) était à l'origine (en août 1856) pour l'affranchissement du courrier d'un poids n'excédant pas ½ once pour une destination inférieure à 30 lieues (70 km). Ce tarif bon marché a été remplacé dans les six mois (le 20 décembre 1856) par le un real pour une destination réduite à 17 lieues quand l'administration a réalisé que ce tarif ne couvrait pas le coût de cette distribution.



*Lettre pesant moins de ½ once envoyée de MEXICO à PUEBLA le 8 Octobre 1856. Ce tarif applicable jusqu'au 20 décembre 1856 était correct à un demi real car la distance entre les deux villes était inférieure à 30 lieues.*

(Collection C. GRAU)

Le timbre au type Aigle “medio-real” émis en mai 1864, avait pour unique objectif l'expédition des Imprimés dans tout le pays. Son utilisation unique a été étendue en avril 1865 à l'affranchissement du courrier des volontaires autrichiens et belges pour la route jusqu'au port de Veracruz avant embarquement vers leur pays d'origine. Une troisième utilisation en timbre isolé, apparue durant la période de l'empire, a été la taxe portuaire “Port Fee” pour le courrier commercial expédié vers l'étranger par la ligne “Mexico-American Shipping Line”, d'après la publication officielle du 19 juillet 1865; dans ce cas toutefois, le timbre « medio-real » était accompagné d'un ou plusieurs autres timbres à faciale plus élevée.

Aucune de ces trois applications n'est commune, même pour les imprimés car les destinataires ne conservaient généralement pas ce type de courrier. Ces imprimés sont particulièrement peu courants lorsqu'ils sont expédiés depuis les sous-bureaux, qui correspondent à nos bureaux de distribution.



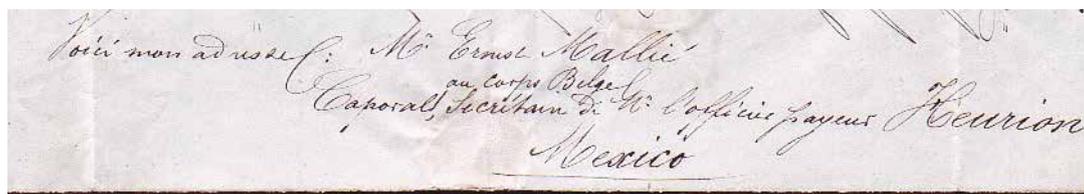
*Imprimé daté du 20 mai 1866, envoyé de LEON, un bureau secondaire (32) dépendant de GUANAJUATO, affranchi par un timbre medio-real (marqué 215-1865) adressé à SAN LUIS POTOSI. Le contenu de cet imprimé est un avis selon lequel le commerce a été vendu et la société est dissoute.*



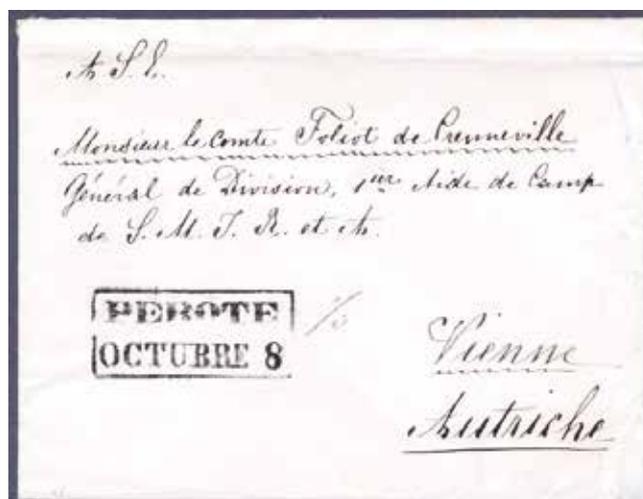
*Un autre exemple est cette circulaire envoyée de SOMBRERETE, un bureau annexe (marqué 1-66) de ZACATECAS affranchi par le seul timbre medio-real (numéroté 148-1865) adressée à des clients résidant à la ville du bureau principal, afin de les aviser du transfert de l'activité à une autre société.*

L'utilisation du timbre "medio-real" par les soldats volontaires autrichiens et belges est encore plus rare, car on ne connaît que 3 lettres à destination de la Belgique et moins d'une vingtaine vers l'empire d'Autriche, la Pologne en particulier. En outre plusieurs volontaires du contingent autrichien provenaient d'états germaniques, du Wurtemberg en particulier.

Nous avons eu la bonne fortune d'acquérir la lettre d'un volontaire français, membre du contingent belge comme officier payeur adjoint. Il a écrit à ses parents à Lille, et a affranchi sa lettre avec le timbre « medio-real » comme membre des forces belges. Cet un cas unique à ce jour comme l'indique le certificat du Dr. Jaretsky.



Nous avons également trouvé une lettre sans timbre envoyée à Vienne portant l'indication manuscrite  $\frac{1}{2}$ , pour confirmer qu'un paiement équivalent avait été reçu. Ce cas exceptionnel, confirmé par le certificat émis par la MEPSI est illustré ci-dessous. Le fait que le destinataire soit un général, aide de camp de l'empereur d'Autriche explique probablement ce traitement postal exceptionnel.



Un dernier cas, mais non le moindre, l'utilisation du medio-real pour ce qui a été communément appelé le “Captain’s fee” ou plutôt “Port fee”. Il s’agissait alors d’appliquer ce timbre **sur du courrier à destination d’un pays d’outre-mer**, ceci **en plus des timbres applicables au trajet jusqu’à Veracruz**.

Si le poids et la vitesse requise pour la route entre Mexico, ou une autre ville du trajet, jusqu’à Veracruz était de base, alors un affranchissement de 2 real s’appliquait en plus du medio-real. Quand le courrier était urgent, alors la voie “Por Extraordinario” était utilisée et la taxe était double pour la partie terrestre, soit généralement un timbre de 4 real en plus du medio-real. La majeure partie de ce courrier était destinée aux U.S.A., une minorité vers la France.

Selon Schimmer & Heath, le medio-real servait à payer le transport du courrier entre le bureau de poste principal de Veracruz et le capitaine du bateau. Cette surcharge n’était applicable qu’aux navires sous contrat de la “Mexico-American Shipping Line”, tel que stipulé dans la publication officielle “El Diario del Imperio” datée du 19 Juillet 1865, pour le service entre Veracruz et New-York via La Havane.

Nous avons acquis une telle lettre en triple port à destination de Bordeaux.



Le certificat établi par Brian Moorhouse pour cette lettre indique: « MEXICO 1865 (16 Août) lettre de San Luis Potosi à Bordeaux avec les timbres au type “Aigle” de 2R jaune-orange (inv.132-1865) plus 4R vert et 1/2R lilas-gris (les deux inv. 133-1865) tous avec surcharge du district ‘MEXICO’, l’ensemble annulé par le cachet du 24 Août FRANCO/MEXICO. Marque comptable “GB/1F60c”, au verso de transit LONDON, et manuscrite “24” (décimes) à l’arrivée (triple de la taxe de base française). Il ajoute en plus : «La lettre a été transportée par porteur privé entre San Luis Potosi et Mexico City. L’affranchissement est un triple port de 6R entre Mexico City et Veracruz, plus 1/2R de « port fee » (taxe portuaire).

En référence au “Tarifa parra los portes de mar y tierra” établi dans le “Diario del Imperio” du 19 juillet 1865, le taux de 6.5R chargé pour cette lettre correspond à 83 centavos pour une lettre pesant entre 1/2 et 3/4 once. Ceci correspond aux 16 (gr) de la note manuscrite qui résulte en 24 décimes à charge du destinataire en France.

Le livre "Mexican Maritime Mail" de Messieurs SCHIMMER & HEATH a été déterminant pour comprendre la raison de la présence du medio-real lors de l'envoi de lettres vers l'outre-mer transitant par Veracruz. Même si la ligne "Mexico American Shipping Line" était un service entre Veracruz et New York avec un stop à La Havane, du courrier similaire est connu vers la France ; ceci pourrait s'expliquer par le fait que cette ligne peut avoir été financée à l'origine par des capitaux français, dont les navires ont été acquis par la suite par la firme US Alexander & Sons".

Mexican Maritime Mail

EL  
**DIARIO**  DEL  
**IMPERIO**

---

TOMO II                      MEXICO: Miércoles 19 de Julio de 1865.                      N.º 163.

**ADMINISTRACION GENERAL DE CORREOS DEL IMPERIO MEXICANO.**

*Tarifa para los posteos de mar y tierra que debe cobrarse á la correspondencia que conducen los vapores-correos de la Compañia "Mexico-Americana", establecidos entre Veracruz y Nueva-York, con escala en la Habana.*

	Pesos.	Cts.		Pesos.	Cts.
Por carta sencilla....	0	57	5½ onzas.....	0	20
¼ onza.....	0	83	5¼ idem.....	6	53
½ idem.....	1	07	5 idem.....	6	77
1 onza.....	1	40	6 onzas.....	7	10
1½ idem.....	1	64	6½ idem.....	7	34
1¾ idem.....	1	97	6¾ idem.....	7	67
1¾ idem.....	2	21	6¾ idem.....	7	91
2 onzas.....	2	54	7 onzas.....	8	24
2½ idem.....	2	78	7½ idem.....	8	49
2¾ idem.....	3	11	7¾ idem.....	8	81
2¾ idem.....	3	35	7¾ idem.....	9	05
3 onzas.....	3	68	8 onzas.....	9	39
3½ idem.....	3	92	8½ idem.....	9	62
3¾ idem.....	4	25	8¾ idem.....	9	95
3¾ idem.....	4	49	8¾ idem.....	10	19
4 onzas.....	4	82	9 onzas.....	10	52
4½ idem.....	5	06	9½ idem.....	10	76
4½ idem.....	5	30	9½ idem.....	11	09
4¾ idem.....	5	63	9¾ idem.....	11	33
5 onzas.....	5	96	10 onzas.....	11	66

El excedente de 10 onzas se cobrará en la siguiente proporcion sobre el valor de lo que importan las 10 onzas: se cobrará por la primera onza 19 centavos; por media onza 23 centavos; por tres cuartas 11 centavos, y por una onza 53. De las 20 onzas en adelante, 6 32 centavos onza.

Nota 1ª.—Por las gacetas diarias ó no diarias, con tal que vayan cerradas con una sola hoja, pagarán sobre los 7 centavos libra que están designados en la tarifa vigente, un centavo mas por onza como porte de mar.

Nota 2ª.—La correspondencia que quiera dirigirse por la via ordinaria, solo pagará lo que expresa la segunda tarifa que está en uso, con el aumento del porte de mar que es de 7 centavos por cada media onza de peso.

Nota 3ª.—Los que quieran disfrutar del beneficio del extraordinario, ya sea en los Departamentos ó en el extranjero, lo expresarán así en las cubiertas, pagando en las estafetas los portes con arreglo á esta tarifa. En el concepto de que por ahora saldrán de Mexico los correos extraordinarios los dias 11 y 25 de cada mes, y la correspondencia debe ponerse en los lugares fueros con la anticipacion correspondiente.

Nota 4ª.—Por las revistas ó otras publicaciones periódicas, folletos impresos ó otros impresos, se pagará el porte de un centavo por cada onza ó fracción de una onza de peso.

Mexico, Julio 3 de 1865.—Luis de la Peza.

Note concernant les marques sur les timbres au type "aigle": afin d'éviter l'emploi de timbres-poste volés, l'administration centrale mexicaine a mis en place un système de marquage de tous les timbres émis et envoyés à tous les bureaux y compris celui de Mexico-

city. A partir d'octobre 1864, les timbres portaient un numéro d'envoi ou facture (invoice) suivi de l'année d'émission; à l'arrivée au bureau de destination, le préposé des postes devait indiquer le nom du bureau sur chaque timbre afin de le rendre valable pour affranchissement. De même si le bureau principal envoyait une partie des timbres à un bureau secondaire, il appliquait un numéro supplémentaire et enregistrait l'envoi avec le nombre de timbres redistribués. Toutes ces données ont été répertoriées par un philatéliste anglais, Samuel CHAPMAN, et servent au collectionneur pour déterminer la rareté réelle de chaque timbre....

Je tiens à remercier Mark BANCHIK, Richard COLBERG, Cornelis GRAU, John KORDICH et Omar RODRIGUEZ pour leur contribution à la préparation de cet article.

### **BIBLIOGRAPHIE**

BANCHIK Mark, « Handbook of Classic Mexico », Great Neck NY. 2002

CHAPMAN Samuel, « The Postage Stamps of Mexico 1856-1868 », Lawrence. 1976

CORBETT John, “The Imperial Eagles of Maximilian’s Mexico”

DUCHESNE Albert, « L’expédition des volontaires belges au Mexique », 1864-1867  
2e partie – Bruxelles B. 1968

FAYOLLE, Marquis de, « Catalogue détaillé des timbres du Mexique », 1856-1874  
Amiens F. 1936

FOLLANSBEE Nicholas, “Catalogue of the Stamps of MEXICO”, Ashland OR. 2007

FREMONT, Payeur Principal : « Les PAYEURS D’ARMEES », Paris F. 1906

HEATH John, « Mexican Mail and the « Extraordinarios » in the Classic Period », Mexicana April 1994 pp 58-69

KORDICH John, « Imperial Eagles to Foreign Destinations », Mexicana Vol. 41-50 1997

PIETSCH David, “IMPERIAL EAGLES OF MEXICO 1864-66”, Reno NV. 2013

PORIGNON Jean-Claude, “The Belgian Connection”, Mexicana Vol. 62 January 2013

PULVER Dale, “Introduction to the Stamps of Mexico”, Sidney OH. 1992

SCHATZKES J., “The Cancellations of Mexico” 1856-1874

SCHIMMER-HEATH, “Mexican Maritime Mail”, Limassol CY. 1997

SMETH & FAYOLLE, « Les Premières Emissions du Mexique » (1856 à 1874)  
Amiens F. 1935

## Filatelie, Victor Gisquière Zijn dubieuze rol tijdens WO I

Dr. Mark Bottu

Dit is een bijgewerkt artikel van Mark Bottu dat eerder in het Engels verscheen in het tijdschrift van de AIJP. Hij heeft voor de SPB reeds nieuwe aanvullingen gedaan. Recent kon Vincent Schouberechts nog zaken toevoegen die hierbij in een Franstalige bijwerking volgen.

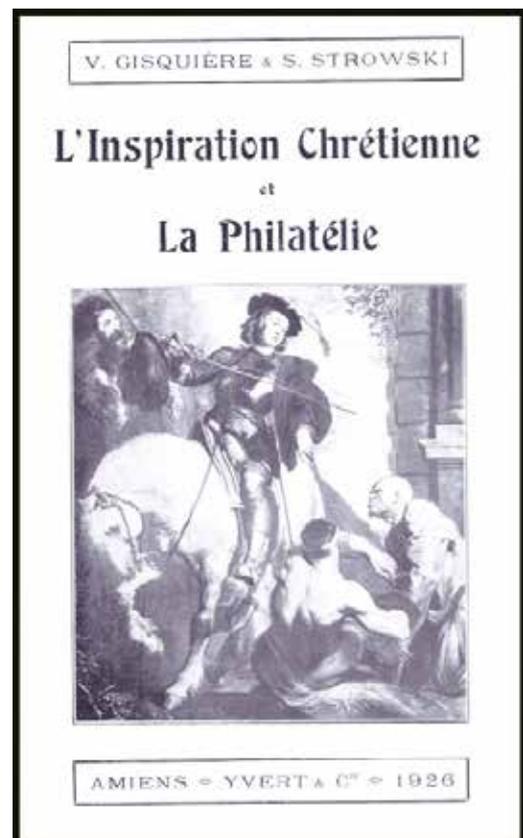
Op 30 maart 2014 hield ik op de bibliotheekdag van de Société Belge de Philatélie een korte lezing over Victor Gisquière, een kleurrijke figuur binnen de Belgische filatelie. Aansluitend verscheen in “The Philatelic Journalist” (AIJP) van Juni 2014 (Nr 144) een artikel “Victor Gisquière. From questionable Stamp Dealer till Court Expert” (p.22-26).<sup>1</sup>

Gisquière is om verschillende redenen interessant voor de geschiedenis van de Belgische filatelie. Enerzijds is hij de coauteur van de het eerste werkje dat over de (religieuze) thematische filatelie verscheen. Anderzijds bracht hij het van dubieus handelaar tot gerechtelijk expert. Ik zal deze twee aspecten hier kort belichten (uitgebreide informatie zie voetnoot 1). Verder zullen wij ingaan op enkele documenten die mij niet bekend waren op het ogenblik van de oorspronkelijke publicatie.

### ‘L’Inspiration chrétienne’

Ik ontmoet de naam Gisquière voor het eerst wanneer ik een tiental jaar geleden zijn publicatie “L’inspiration Chrétienne et la Philatélie”<sup>2</sup> ontdek (fig. 1). Nadat hij reeds in 1920 de eerste religieus-thematische verzameling samenstelde en nadat Stéphane Strowski in 1925 in «Echo de la Timbrologie» een artikel over religieus-thematische verzamelingen publiceerde, schreven beide samen het eerste boek over christelijke filatelie:

Uitgegeven op een ogenblik waarop de meeste postzegels nog de regerende vorst, een nationaal symbool of eenvoudigweg een cijfer afbeelden – geeft dit boekje meestal geen afbeeldingen van postzegels, maar wel van de religieuze symboliek die erop voorkomt. Hierbij wordt niet alleen belang gehecht aan de specifiek religieuze onderwerpen, maar ook aan historische onderwerpen, waar religieuze elementen in vervat zijn. Hiertoe behoren de afbeeldingen van kerken. Onze Belgische St. –Maarten reeks – uitgegeven in 1910 – neemt hier een prominente plaats in en het schilderij van Anton Van Dijck prijkt eveneens op de kaftpagina. We mogen Gisquière (en Strowski) dus rustig beschouwen als de grondleggers van de (religieuze) thematische filatelie.



Figuur 1

<sup>1</sup> Er bestaat van dit artikel ook een Nederlandstalige versie: “Victor Gisquière. Van dubieus handelaar tot gerechtelijk expert”. Door onvoorziene omstandigheden verscheen de Engelse versie eerst, waardoor de Nederlandse versie niet in “Le Philatliste Belge” kon opgenomen worden (uitsluitend originele artikels). Geïnteresseerden kunnen een digitale kopie van zowel de Nederlandse als de Engelse versie aanvragen op [m.bottu@aijp.org](mailto:m.bottu@aijp.org).

<sup>2</sup> Er bestaat een Nederlandse vertaling door A. Wijkhuysen onder de titel “Christelijke inspiratie in de philatelie”, Uitg. J. C. auf der Heide, (Hilversum-Amsterdam) 1926 - 43 pagina's.

## Victor Gisquière

Over de persoon van Victor Gisquière is zeer weinig geweten. De meerderheid van de informatie komt uit een artikel van toenmalig Belgian Study Circle (BSC) vice-president Jean Bruwier in Belgapost Vol 13 N° 2 (2000), waarbij hij de toen reeds 96-jarige L. J. Lejeune uit Verviers ondervraagt naar aanleiding van een brief uit 1919 van Gisquière aan de Duitse expert Max Thier.

Gisquière zou zijn zaak in Brussel in 1895 of 1897 overgenomen hebben van M. Pantremat, die een postzegelhandel voerde vanaf 1865, eerst op de Bd. du Hainaut, later op de Av. Du Midi.

Volgens Lejeune zou Marcel Chalot de zaak overgenomen hebben kort na WO II. Maar we vonden een aangetekende brief met Duitse censuurstrook van 31 maart 1941, waarbij de omslag vermeldt : Maison V. Gisquière/Successeur Marcel Chalot.

Gedurende zijn 50-jarige activiteit als postzegelhandelaar gebruikte Gisquière verschillende naamstempels, Op postkaarten uit 1914 en 1915 vinden we: 'Timbres pour collections / Importation directe'. Dit laat het vermoeden van een groothandel in nieuwigheden rijzen. In de late 30-er jaren was hij ook de Officiële vertegenwoordiger van Yvert en Tellier in België. Uit naamstempels en adresklevers op vroege postkaarten blijkt dat Gisquière niet alleen als postzegelhandelaar werkzaam is, maar ook als uitgever (Editeur). Op een kaart uit 1906 staat 'Editeur' en op een adresklever uit 1912 "Maison d'édition de cartes postales".

Xavier Languy<sup>3</sup> een Belgische verzamelaar van memorabilia betreffende de Wereldtentoonstelling 1910 toonde mij een blad met twintig vignetten 'Vrouw met Vlag' met de vermelding 'Editions V.G. – Bruxelles'. Ongetwijfeld gaat het hier om Victor Gisquière.



Figuur 2 - Victor Gisquière



Figuur 3 : Vel van twintig vignetten (gedeelte) 'Vrouw met vlag' met vermelding Edition V.G. Bruxelles

Uit een naamstempel op een brief uit 1928, uit een voorgedrukte omslag uit 1930 (Fig.4)) en uit een postwaardestuk uit 1932 blijkt dat Gisquière op dat ogenblik ook werkzaam is als expert voor de Rechtbank van Eerste Aanleg.

<sup>3</sup> (<http://users.telenet.be/expo1910>). X. Languy is geïnteresseerd in verdere informatie over documenten i.v.m. Expo 1910.



Fig 4: Voorgedrukte omslag  
 "V. Gisquière Expert Agrée du Parquet"

Raid Vanderlinden-Fabry. Brief van Brussel (12.5.1930) naar Elisabethville. Transit stempel Léopoldville (12.15.30) en aankomststempel Elisabethville (12.19.30). Tarief: brief 1.25 fr. luchtrecht 5 fr., gefrankeerd met 4 zegels "Heraldische leeuw" (60, 35, 25 and 5 c. = 1.25 fr.) en de speciale zegels Fokker VI / Brussel (violet-bruin).

## Tijdens de Eerste Wereldoorlog

De rol die Gisquière gespeeld heeft tijdens WO I is niet erg duidelijk en lijkt eerder dubbelzinnig. Enkele – tot op vandaag niet volledig opgeloste - raadsels blijven bestaan.

In 1922 verschijnt in 'Le Philatéliste Belge' onder de titel "Une histoire édifiante" volgde tekst :

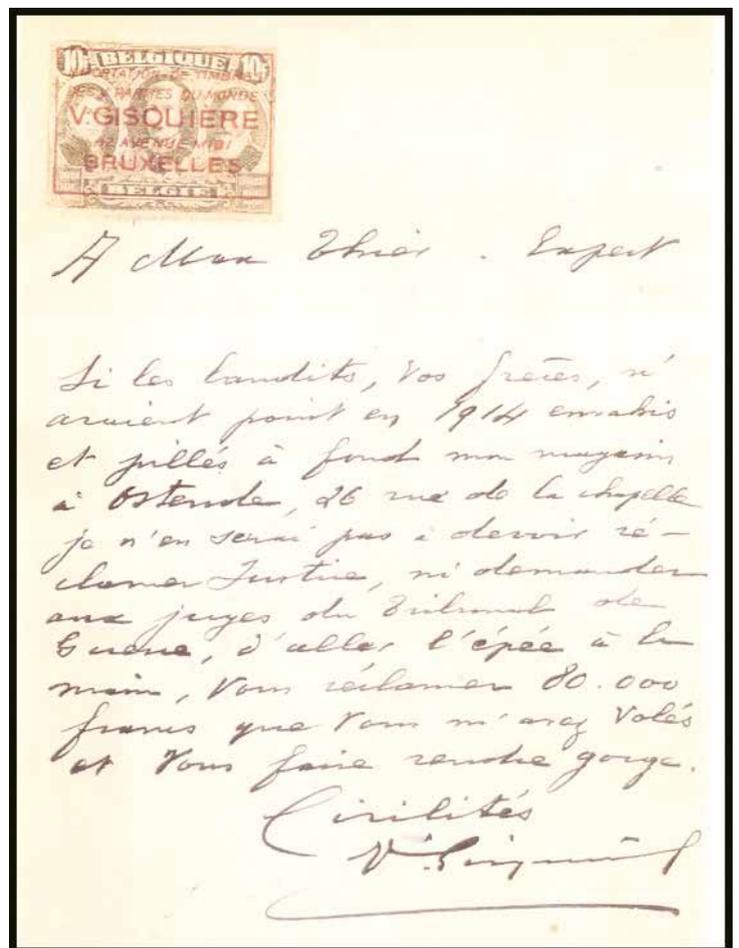
*Un négociant en timbres, de Bruxelles, avait soumis récemment un exemplaire à l'expertise de M. Max Thier, de Berlin.*

*Celui-ci lui a retourné la pièce expertisée et taxée (il ne faut rien perdre en affaires!) avec la déclaration suivante : «Je vous prie de ne plus rien m'envoyer à l'expertise aussi longtemps que la Belgique soutiendra d'une façon active les invasions des bandits français dans la Rhénanie sans défense!»*

*Cette lettre inqualifiable méritait une réponse de bonne encre. La voici: «Si les bandits, vos frères, n'avaient point en 1914 envahi et pillé à fond mon magasin à Ostende, je n'en serais pas à devoir réclamer justice, ni demander aux juges du Tribunal de Guerre, d'aller, l'épée à la main, vous réclamer 80,000 francs que vous m'avez volés et vous faire rendre gorge!» I (Fig.11)*

*Souhaitons que M. Max Thier ait la bonne idée de publier cette lettre dans les journaux d'outre-Rhin : elle renseignera ses compatriotes sur nos sentiments à leur égard.*

Heeft de auteur van het antwoord - Victor Gisquière - ook een postzegelhandel in Oostende? Robert Lisabeth, secretaris van WEFIS (West-Vlaamse Filatelistische Studiekring) en voorzitter van de Koninklijke Postzegelkring Oostende heeft nooit van Gisquière als handelaar in Oostende gehoord en geeft als plausibele



Figuur 5: Brief aan Max Thier

verklaring dat veel handelaars uit het binnenland (Brussel...) tot in het begin de jaren 1970 gedurende de zomermaanden naar de kust kwamen om hier in deze periode handel te drijven.

De tweede vraag is zo mogelijk nog moeilijker te beantwoorden. Wat werd er gestolen? Vooreerst het opgegeven bedrag van 80.000 fr. is enorm (40-50 jaar inkomens van een arbeider).

Lejeune stelt: Het document heeft betrekking op een gebeuren in Oostende in 1914. Op zich heeft het weinig historisch belang, tenzij er een relatie bestaat tussen Gisquière en de vervalsing van de Rood Kruis reeksen van 1914.

Deze Rood Kruisreeksen werden uitgegeven op 3 oktober 1914. Gezien begin oktober 1914 het grootste gedeelte van België reeds bezet was door de Duitse troepen, werden ze niet in de Zegeldrukkerij te Mechelen, maar bij de Firma Verschueren in Antwerpen gedrukt. Wanneer Antwerpen op 26 oktober 1914 door het Duitse leger werd ingenomen, werd het drukken van de zegels op bevel van de Postale overheid onmiddellijk gestopt. De reeds gedrukte zegels werden meegenomen naar Oostende en de lithografische drukplaten moesten onbruikbaar gemaakt worden. Op dat ogenblik waren er van de drie waarden van de Merode-reeks slechts 46.400 exemplaren gedrukt.

Na WO I bleken deze zegels overal gemakkelijk verkrijgbaar. Paul de Smeth, advocaat en expert, President van de Societé Belge de Philatélie, heeft het in LPB over een 'vuile zaak van vervalsing'. Hij krijgt tegenwind van een aantal handelaars, die 'urbi et orbi' beweren dat deze zegels echt zijn en van een tweede druk afkomstig zijn. Eén van hen is V. Gisquière, die in 'Le Trait d'Union des Collectionneurs' schrijft: "Errare humanum est! Ik heb medelijden met deze zelfbenoemde experten en deze enggeestige en volhardende polemisten".



Figuur 6: Merode-reeks – Boven: echt - Onder: vals

De volhardendheid van verzamelaars en experten leidde er echter toe dat de gerechtelijke autoriteiten een onderzoek instellen in de Werkplaats van Verschueren, die tot bekentenissen overgaat: hij heeft de originele platen opnieuw gegraveerd en een tweede en een derde druk gemaakt. Hoewel het drukken mogelijk reeds in 1915 of 1916 plaatsvond, mogen we

aannemen dat de verspreiding slechts na WO I gebeurde, gezien de beperkte bewegingsvrijheid onder de Duitse bezetting.

Welke is nu bij dit alles de rol van Victor Gisquière. Dit is niet zeer duidelijk. Hij heeft zich tijdens de processen niet laten opmerken. Heeft zijn furieuze brief aan Max Thier hiermee te maken? Waarschijnlijk, concludeert Lejeune. Maar hij (en ik) laat aan ieder de vrijheid daar zelf zijn oordeel over te vormen.

Duidelijk is zeker dat Gisquière zich snel gerehabiliteerd heeft en in de jaren twintig een vooraanstaand handelaar in Brussel is. Getuige zijn aanwezigheid in het organisatiecomité van Internationale Tentoonstelling in het Egmontpaleis in 1924 in Brussel en zijn latere aanstelling als expert voor het gerecht.

Maar wellicht is er meer! Bij het voorbereiden van een thematische één-kader verzameling "Van Serajevo tot Ieper" over de intocht van het Duitse leger in België tijdens WO I<sup>4</sup>, vond ik twee briefomslagen met ingedrukte Germaniazegel, overdrukt met respectievelijk België 10 centimes (1914 – geschreven vermelding 'Drucksache') en België 25 cent. (1915), die als private bijdruk – vervaardigd door Ferdinand Redwitz – een overzicht van de Duitse overwinningen geven. Beide brieven vertonen om de keerzijde de stempels zoals door Gisquière gebruikt vanaf 1912 tot na WO I. Ze zijn geadresseerd aan F. Redwitz<sup>5</sup>. Dit doet ons vermoeden dat er een samenwerking was tussen Gisquière en deze Duitse handelaar. Beide brieven passeerden blijkbaar

<sup>4</sup> Getoond op het RDP-Wedekend te Ieper en op de Nationale Tentoonstelling Brabantphil te Aarschot

<sup>5</sup> Bijkomende informatie over deze brieven wordt in dank aanvaard door de auteur ([m.bottu@aijp.org](mailto:m.bottu@aijp.org))

zonder veel moeite de “Militärische Überwachungsstelle – Brüssel”; Een zekere vorm van collaboratie lijkt moeilijk uit te sluiten.



Fig. 7: Drukwerk uit Brussel 15.11.1915 naar Stuttgart. Bijdruk: 1914 / Overwonnen steden.

Verso : V.Gisquière – Timbres pour collections/Importation Directe



Fig. 8: Brief uit Brussel 10.IV.1916 naar Stuttgart. Bijdruk: 1915 / Overwonnen steden.

Verso : V.Gisquière – Editeur



Zijn de aanleg van zijn religieuze verzameling en zijn publicaties over dit onderwerp een uiting van tot inkeer komen? Ook dit laat ik aan de lezer over.

**Bronnen:**

Bruwier/Lejeune : From a plain and valueless document to the greatest stamps counterfeiting affair in Belgium; Belgapost Vol 13 N° 2.

Mike Mobbs; Letter to the Editor, Belgapost Vol.13 N° 3 p.88

Michael Barden; Letter to the Editor of Belgapost; Belgapost Vol.13 N° 3 p.89

Reg Harisson: Victor Gisquière Re-visited. Belgapost Vol.14 N° 3 p.99-101.

## La reprise de la Maison Victor Gisquière par Marcel Chalot

Vincent Schouberechts

Suite au très intéressant article de mon ami Mark Bottu, je tenais à y apporter certaines précisions grâce à mes propres sources. En ce qui concerne tout d'abord l'année de reprise de Victor Gisquière du précédent négociant, c'est le 7 juin 1895 que cela se passa précisément. Ce négociant, un breton du nom de Pierre Pautremat avait eu tout d'abord un magasin en location dans le Palais du Midi avant de s'installer avec son demi-frère Noellie au boulevard du Hainaut. Le Palais du Midi était dans cette deuxième moitié du 19ème siècle un centre de la philatélie avec de nombreuses échoppes dévolues en tout en ou partie à l'achat et la



*Le Palais du Midi, boulevard du Hainaut devenu Boulevard Maurice Lemonnier à Bruxelles*

vente de timbres-poste à côté de nombreux bouquinistes. Ce n'est que par la suite que ce négociant s'installa 42, avenue du Midi.



*L'intérieur de ce très grand rectangle au centre de l'édifice avait été transformé en marché couvert.*

*Enveloppe-lettre expédiée en recommandé de l'Ile Maurice le 11 février 1895 adressée à Pierre Pautremat, avenue du Midi. Elle a été expédiée par voie maritime sur la ligne T.*



*Collection André Decré*

Enveloppe-lettre expédiée en recommandé le 29 avril 1897 de l'île Maurice et adressée à Pierre Pautremat toujours à cette même adresse avenue du Midi. Elle a été transportée par un paquebot de la ligne de La Réunion à Marseille.



Collection André Decré

Il semble au vu de ces deux courriers que ce négociant soit resté à la même adresse après 1895 alors que nous allons voir que la reprise par Victor Gisquière s'est faite quelques mois après l'envoi de la première enveloppe.

Cette année de 1895 est reprise dans la publicité faite par Marcel Chalot, son successeur. Ci-contre une enveloppe transparente avec la date de fondation de la Maison Gisquière. Il fêta le cinquantenaire de la naissance de la maison Gisquière en faisant des repiquages d'un entier postal sur lequel il fit imprimer les dates exactes du 50ème anniversaire. Lorsqu'il entreprit de publier sa propre revue, La Revue Internationale de Philatélie, il publia un article relatant la visite dans son magasin du bourgmestre de Bruxelles de l'époque Van de Meulebroeck qui s'était déplacé pour l'occasion.



Entier postal avec repiquage de la maison V. Gisquière.



*Photo de Victor Gisquière  
que l'on peut dater d'entre les deux guerres*

*Imprimé envoyé en recommandé de Bruxelles le 1er octobre 1938, affranchissement  
de 4,60 franc pour la ville*



Sur cet imprimé envoyé en recommande en 1938, nous pouvons lire la mention “AGENCE GENERALE POUR LA BELGIQUE DE LA FIRME YVERT & TELLIER, D’AMIENS”. Il était donc très important pour V. Gisquière d’indiquer qu’il représentait la firme Yvert et Tellier avant de mentionner sa propre adresse!

Bibliographie:

Collection André Decré

Didier Darteyre – Etudes Philatéliques et Annales Internationales de la Philatélie, 1932.

Paul de Smeth, Réminiscences philatéliques, La Revue Postale, juillet/août 1931.

<http://sofei-vandenaemet.skynetblogs.be/archive/2007/03/20/le-palais-du-midi.html>

Marcel Chalot – La Revue Internationale de Philatélie, N° 11, novembre 1945.

# Le Dodécanèse

Guy Coutant

## 1) Le contexte historique



*Le Dodécanèse (extrait de [www.lonelyplanet.com](http://www.lonelyplanet.com))*

Le Dodécanèse est l'ensemble des îles occupant le sud-est de la mer Egée. La traduction littérale de "Δωδεκανησος" (= Dodécanèse) est: douze îles, mais ce nom prête un peu à confusion, car l'ensemble est constitué de 14 îles plus ou moins grandes. Ces îles sont Patmos, Lipsos, Leros, Kalymnos, Kos, Nisyros, Tilos (Piscopi pour les Italiens), Khalki, Rhodes, Symi, Karpathos (Scarpanto pour les Italiens), Kassos, Astypalia (Stampalia pour les Italiens) et Kastellorizo. Vers 1900, le nombre d'habitants était d'environ 100.000, la plupart d'origine hellénique.

Depuis 1309, ces îles étaient entre les mains de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui, grâce surtout à l'aide vénitienne, put résister aux attaques ottomanes jusqu'en 1522. A cette date, Philippe Villiers de l'Isle-Adam, grand-maître de l'Ordre, dut capituler devant l'armée de Soliman le Magnifique.

La domination ottomane allait durer jusqu'en 1912. Cette domination était relativement douce, sauf après la guerre d'indépendance grecque, où la population avait pris partie pour la Grèce: il y eut alors de sévères représailles.

La prise de pouvoir par les Jeunes-Turcs à Constantinople en 1908 allait tout changer: la population locale fut contrainte de livrer des contingents pour l'armée ottomane. Cela engendra une émigration massive des jeunes, avec une crise économique comme conséquence.

Mais en 1911, l'Italie avait déclaré la guerre à la Turquie, pour la possession des territoires nord-africains de Tripolitaine et de Cyrénaïque. Le 23 avril 1912, l'amiral italien Presbitero débarqua à Astypalia, et de là, s'empara de toutes les îles. La conquête italienne du Dodécanèse était achevée le 20 mai 1912.

Le traité d'Ouchy du 18 octobre 1912 accorda les territoires d'Afrique du nord à l'Italie, mais celle-ci devait rendre le Dodécannèse à la Sublime Porte.

Cependant, les deux guerres balkaniques (1912-1913) et la première guerre mondiale (1914-1918), qui étaient une succession de défaites pour les Turcs, empêchèrent cette restitution, et les Italiens restèrent sur place. Après la guerre, le Dodécannèse fut définitivement attribué aux Italiens par le traité de Sèvres du 10 août 1920. Ils allaient rester sur place jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale.

## 2) Les timbres de la “Communauté des insulaires”

Les Italiens avaient été bien reçus dans les îles, surtout grâce à la promesse de pouvoir jouir d'une très large autonomie. Dans ce sens, l'amiral Presbitero promit même, le 12 mai 1912, à l'île de Kalymnos, un statut qui équivalait à une quasi-indépendance, avec une souveraineté italienne purement nominale.

Enchantés, les habitants de l'île projetèrent l'émission d'une série de timbres: Ils commandèrent le 21 mai 1912 trois timbres à l'effigie du dieu-soleil Apollon, avec la mention “KOINON NΗΣΙΩΤΩΝ” (= communauté des insulaires). Mais dès l'arrivée des timbres, le général Ameglio, nommé gouverneur militaire du Dodécannèse, désavoua la proclamation de Presbitero, et il confisqua l'ensemble des timbres, afin de les détruire. Cet événement, annihilant tous les espoirs des insulaires, signifiait dès le début la fin des bonnes relations entre les habitants et l'occupant italien.



Mai 1912: les timbres avec la mention “KOINON NΗΣΙΩΤΩΝ”

## 3) Les timbres de l'occupation italienne

Dès le début de l'occupation, le service postal turc fut supprimé et remplacé par la poste italienne, mais les offices postaux russe, français et autrichien continuaient à fonctionner. Les timbres italiens de 25 centesimi (tarif d'une lettre pour l'étranger) et de 50 centesimi ((tarif pour un envoi recommandé) avaient cependant peu de succès: aux bureaux étrangers, ces tarifs étaient de 1 et 2 piastres, ce qui revenait moins cher au taux de change. C'est pourquoi dès le 22 septembre 1912, les timbres à 25 et 50 centesimi furent surchargés “EGEO” et vendus eux aussi à 1 et 2 piastres.



22 septembre 1912, n°s 1/2

Surcharges “EGEO” sur timbres italiens, pour pouvoir concurrencer les services postaux étrangers

Dès le 1<sup>er</sup> décembre 1912, sept timbres italiens furent émis avec une surcharge spécifique pour 13 îles (Kastellorizo n'était pas encore italienne). Les trois plus grosses valeurs étaient vendues en-dessous de la valeur nominale (le 25c. à 20c., le 40c. à 35c. et le 50c. à 40c.). Cela favorisait la poste italienne par rapport aux bureaux étrangers, où le taux de change moyen était de 1 piastre = 22 centesimi.

Malgré la mention spécifique pour chaque île, chaque timbre surchargé pouvait être employé dans l'ensemble du Dodécannèse.



*1<sup>er</sup> décembre 1912, n<sup>os</sup> 1/4 & 6/8 pour chaque île, n<sup>os</sup> 1/4 & 7/9 pour Rhodes  
13 x 7 valeurs surchargées pour chaque île*

Début 1916, suite à un changement de tarif, un ensemble de timbres de 15 centesimi avec la surcharge "cent. 20" fut envoyé dans les îles. Mais à Rhodes, la quantité était insuffisante, et un 20c. au type "Floreale" y fut spécialement envoyé, pour pallier à ce manque de figurines.



*Début 1916, n<sup>o</sup> 5 pour chaque île, et 1917, n<sup>o</sup> 6 pour Rhodes  
13 x le timbre de 15 centesimi surchargé "cent. 20", et le 20c. spécial pour Rhodes*

En juin 1917, un nouveau type de 20 centesimi, au type "Michetti" fut envoyé dans les îles.



*1917, n<sup>o</sup> 9 pour chaque île, n<sup>o</sup> 10 pour Rhodes  
13 x le nouveau type de 20 centesimi*

Un nouveau 20 centesimi, cette fois-ci avec filigrane, fut envoyé de Rome aux îles, d'abord en 1919 pour Rhodes, et en 1921 pour toutes les autres îles. En avril 1922, il y eut encore un nouveau 15c. pour toutes les îles.



*1921-1922, n<sup>os</sup> 10/11 pour chaque île, n<sup>o</sup> 11/12 pour Rhodes  
13 x les nouveaux 20c. et 15c.*

Finalement, il y eut encore en septembre 1922 un 85c. avec la seule surcharge de Rhodes. Un timbre à 1 lire, avec la surcharge “Rodi”, fut préparé en 1922, mais ne fut jamais envoyé au Dodécanèse: il ne fut vendu (pour les collectionneurs...) qu’à Rome.



1922, n°s 13 & 14 de Rhodes  
Le 85c. spécial pour Rhodes, et le 1 lire non-émis

Après le traité de Sèvres de 1920, qui accordait définitivement les îles à l’Italie, ce sont les timbres normaux d’Italie qui avaient cours dans le Dodécanèse, mais les timbres surchargés pouvaient être employés jusqu’à l’épuisement des stocks. Entre 1920 et 1923 il existe donc de nombreux affranchissements mixtes Italie-Dodécanèse.

Les timbres du Dodécanèse restèrent même pendant longtemps encore disponibles au bureau philatélique de la poste centrale de Rome: c’est pourquoi la plupart des timbres neufs n’est pas très difficile à trouver.

#### 4) Le Dodécanèse territoire italien

Le traité de Lausanne du 24 juillet 1923, confirmant celui de Sèvres de 1920, accorda définitivement le Dodécanèse à l’Italie. L’Italie n’était donc maintenant plus un pays occupant, mais le Dodécanèse devint une part entière du territoire italien.

Il est donc normal qu’à partir de 1923, les timbres italiens normaux furent employés. Les timbres émis par l’Italie à partir de 1929 spécialement pour le Dodécanèse étaient donc complètement inutiles et superflus. Ils ne servaient qu’à souligner l’importance de l’Italie fasciste comme puissance européenne et coloniale (Afrique du nord et Afrique orientale).

Il y eut d’abord des timbres avec la mention “Rodi”, ensuite plusieurs séries italiennes avec la surcharge “Isole Italiane dell’Egeo”, plus tard avec ce même texte comme mention normale sur les timbres.



1929, n°s 15/23  
Timbres avec la mention “Rodi”



1933, n°s P.A. 28/29

Timbres italiens avec la surcharge "Isole Italiane dell'Egeo"



1933, P.A. n°s 22/27

Timbres avec la mention "Isole Italiane dell'Egeo"

Il y eut finalement encore deux séries ("Ferrucci" en 1930 et "Garibaldi" en 1932), surchargés avec les noms des 14 îles séparément!





1930, n°s 12/16 pour chaque île, n°s 24/28 pour Rhodes  
14 x la série italienne "Ferrucci" surchargée



1932, n°s 17/26 pour chaque île, n°s 29/38 pour Rhodes  
14 x la série italienne "Garibaldi" surchargée

## 5) Kastellorizo

L'île de Kastellorizo doit être traitée à part: un peu à l'écart de l'axe des grandes îles du Dodécannèse, dont elle fait cependant partie, elle a suivi un trajet historique fort différent.

En 1912, les habitants de l'île demandèrent l'annexion de leur île à l'Italie, comme les autres îles du Dodécannèse. Cela leur fut refusé, et comme le traité d'Ouchy du 18 octobre 1912 avait demandé à l'Italie de restituer le Dodécannèse à la Sublime Porte, les habitants se revoltèrent et emprisonnèrent le gouverneur turc et sa garnison.

Début 1913, l'île se proclama autonome et demanda son annexion à la Grèce. Cette annexion leur fut refusée, et l'île garda son autonomie jusque fin 1915. Elle fut protégée pendant ces trois années contre les représailles turques par un contingent grec venu de Samos.

Le 28 décembre 1913, la marine française y débarqua et s'empara de l'île. L'occupation française allait durer jusqu'en 1921.

Le traité de Sèvres du 10 août 1920 ayant finalement accordé le Dodécanèse, et aussi Kastellorizo, à l'Italie, la marine italienne y arriva le 1<sup>er</sup> mars 1921, et les navires français quittèrent l'île le 21 août 1921. A partir de cette date, Kastellorizo suivit l'histoire des autres îles du Dodécanèse.

Pendant la période d'autonomie, de début 1913 à fin 1915, ce sont les timbres grecs normaux et d'occupation qui furent employés.

De 1915 à 1920, les Français y dirigèrent le service postal, employant les timbres de France et du Levant français.

A partir de juin 1920, des émissions spéciales pour Kastellorizo allaient se succéder.

- D'abord des timbres du Levant français surchargés "B. N. F. Kastellorizo" (= base navale française de Kastellorizo).



1920, n<sup>os</sup>

*Timbres du Levant français surchargés "B. N. F. Kastellorizo"*

- Ensuite des timbres du Levant français et de France (types Semeuse et Merson) avec la surcharge "O. N. F. Kastellorizo" (= occupation navale française de Kastellorizo).



1920, n<sup>os</sup>

*Timbres du Levant français et de France surchargés "O. N. F. Kastellorizo"*

- Et finalement, des timbres du Levant français et de France (types Semeuse et Merson) avec la surcharge "O F Kastellorizo" (= occupation française de Kastellorizo)



1920, n<sup>o</sup> 37

*Surcharge "O F Kastellorizo" (fac-similé)*

L'Italie ayant remplacé la France, une première série de timbres italiens fut surchargée "Castelrosso" en juillet 1922.



*Juillet 1922, n°s 1/9  
Timbres italiens surchargés "Castelrosso"*

Une série fut émise en janvier 1923 pour commémorer les deux années de la présence italienne à Kastellorizo.



*Janvier 1923, n°s 10/14  
Deuxième anniversaire de la présence italienne à Kastellorizo*

Finalement, en mars 1924, une troisième et dernière série spécifique pour Kastellorizo fut émise: de nouveau des timbres italiens, avec une surcharge oblique "Castelrosso". Ensuite, l'île suivit le même chemin postal que les autres îles du Dodécannèse.





Mars 1924, n°s 15/24  
Timbres italiens avec la surcharge oblique "Castelrosso"

## 6) Les années 1943-1947

Pendant la deuxième guerre mondiale, l'Italie continua à occuper le Dodécanèse, jusqu'en septembre 1943. Après la chute de Mussolini le 25 juillet 1943, l'entrée en vigueur le 8 septembre 1943 de l'armistice, signé par l'Italie de Badoglio, signifiait la fin de l'alliance entre l'Italie et l'Allemagne.

Dès le 11 septembre, l'armée allemande commença à occuper toutes les îles du Dodécanèse, y remplaçant l'Italie, leur ex-allié. Les îles ayant une importance stratégique majeure, les troupes allemandes parvinrent à y rester jusqu'à la fin de la guerre, et ce n'est que le 8 mai 1945 qu'elles acceptèrent de remettre leur capitulation aux forces britanniques, françaises et grecques.

L'autorité militaire britannique allait exercer son administration sur les îles jusqu'à la signature du traité de Paris entre l'Italie et les Alliés, le 10 février 1947. Par ce traité, toutes les îles du Dodécanèse furent accordées à la Grèce, qui en prit possession le 31 mars 1947. Un an plus tard, le 7 mars 1948, le Dodécanèse devint officiellement une partie du territoire grec.

De novembre 1943 à février 1945, les nouvelles autorités allemandes émirent des timbres, toujours à surtaxe, officiellement en faveur de la population locale, en fait surtout destinée à alimenter les caisses de l'armée allemande. C'étaient des surcharges sur des timbres italiens du Dodécanèse. Une seule série de nouveaux timbres fut émise, en octobre 1944, pour les sinistrés de la guerre.



1943-1945: exemples de timbres avec une surcharge à surtaxe émis par les autorités allemandes



Octobre 1944: la seule série de nouveaux timbres, émise par les autorités allemandes

A partir de l'hiver 1944-1945, les communications entre les troupes allemandes, en garnison en Crète et dans le Dodécanèse, et l'Allemagne devinrent de plus en plus difficiles. C'est pourquoi les autorités militaires allemandes du Dodécanèse décidèrent de limiter les envois: des timbres de franchise allemands furent surchargés "INSELPOST" (= poste des îles), et chaque militaire recevait huit

vignettes par mois. L'envoi de et vers les îles ne s'effectuait pas si la lettre ou le colis ne portait pas la vignette "INSELPOST", ce qui signifiait que, pour recevoir une réponse, il fallait envoyer une deuxième vignette au destinataire de la lettre ou du colis.

Il y eut des surcharges effectuées à Vukovar, à Rhodes, à Zagreb et à l'île de Leros.



Vukovar

Rhodes

Zagreb

Leros

Fin 1944: exemple de timbre allemand de franchise militaire surchargé "INSELPOST"

Après la capitulation allemande du 8 mai 1945, c'est l'administration britannique qui dirigea le service postal, employant les timbres anglais avec la surcharge "M.E.F." (= Middle East Forces), qui étaient envoyés au Dodécannèse en provenance d'Egypte.



1945-1947: exemples de timbres britanniques surchargés "M.E.F."

Le 31 mars 1947, l'ensemble du Dodécannèse fut restitué à la Grèce, et immédiatement, les timbres préparés en Grèce entrèrent en vigueur: ce sont des timbres d'usage courant de Grèce, avec une surcharge en nouveaux drachmes.

A l'arrivée des premiers timbres, surchargés à 10 drachmes, les milieux militaires grecs, dans un but purement spéculatif, firent imprimer une surcharge "Σ.Δ.Δ" (= abréviation grecque de "administration grecque du Dodécannèse") sur une petite quantité de ces timbres, d'abord en argent (1/4/1947), ensuite en rouge (2/4/1947), et les proposèrent à la vente à des prix élevés. Pour mettre fin à cette spéculation, Athènes décida d'apposer cette surcharge "Σ.Δ.Δ" sur l'ensemble du tirage. Les six autres valeurs, surchargés en nouveaux drachmes et portant donc l'abréviation "Σ.Δ.Δ", arrivèrent dans le Dodécannèse en septembre 1947.



1 & 2 avril 1947, n°s 1 & 1a

Surcharge "Σ.Δ.Δ" argentée et rouge sur les timbres surchargés à 10 drachmes



1947, n°s 2/7

*Autres timbres surchargés "Σ.Δ.Δ", avec nouvelle valeur*

Le 30 avril 1947, deux timbres de Grèce de 1946 (roi Georges II), furent surchargés localement "Σ.Δ.Δ", pour commémorer la mort du souverain, survenue le 1<sup>er</sup> avril 1947.



30 avril 1947, n°s 8/9

*Timbres de deuil du roi Georges II, avec la surcharge "Σ.Δ.Δ"*

Dès lors, ce sont évidemment les timbres grecs qui eurent cours dans le Dodécanèse. La Grèce commémora le retour de ces îles lointaines avec plusieurs séries.

La première, représentant des thèmes du Dodécanèse, fut émise à partir du 20 novembre 1947.



*Kastellorizo*



*Patmos*



*Vase égéen*



*Costume féminin du Dodécanèse*

*Emmanuel Xanthos*



*Projet des timbres de Kalymnos de 1912*



*Voilier et carte de Kassos*

*Le colosse de Rhodes*



*Hippocrate*

1947-1951, n°s 553/564

*Commémoration du retour du Dodécanèse à la Grèce*

Deux séries furent émises en 1968 et en 1998, pour le 20<sup>ème</sup> et le 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'incorporation du Dodécanèse à la Grèce.



*Symbole de la perte des îles depuis 1309  
1968, n<sup>os</sup> 962/963*



*Carte et drapeau*

*20<sup>ème</sup> anniversaire de l'incorporation du Dodécanèse à la Grèce*



*1998, n<sup>os</sup> 1952/1955*

*50<sup>ème</sup> anniversaire de l'incorporation du Dodécanèse à la Grèce*

L'utilisation de la marque "affranchissement insuffisant" durant la période transitoire du cachet à barres au cachet à points: 15 avril – 31 mai 1864 (2<sup>ème</sup> partie)

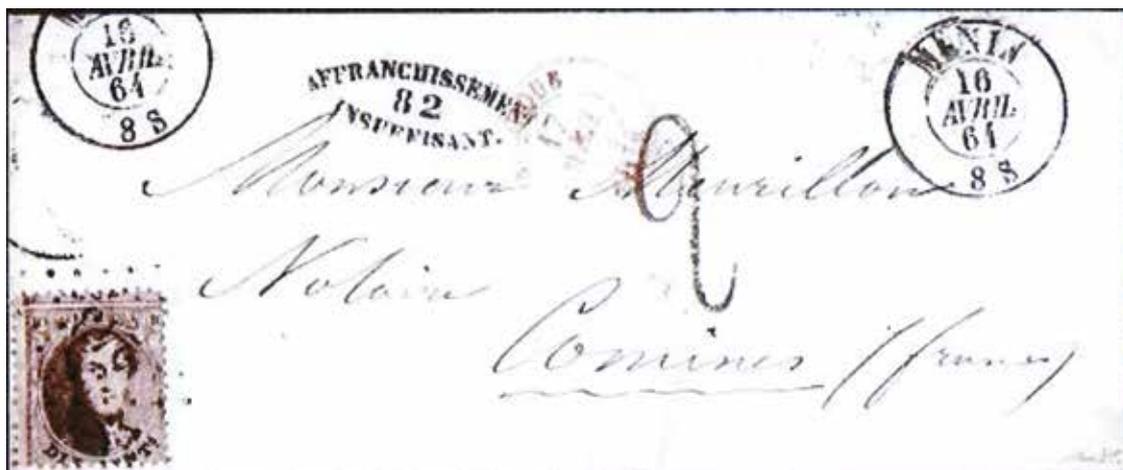
Yves Vertommen

Depuis l'article publié dans le Philatéliste Belge nr 8 du 12-2013, deux nouveaux documents présentant la combinaison exceptionnelle du cachet "affranchissement insuffisant" du type cachet à barres (en arc de cercle avec les mots "AFFRANCHISSEMENT INSUFFISANT" portant au centre le numéro d'ordre du bureau) conjointement avec l'oblitération du type cachet à points introduit le 15 avril 1864 ont été découverts.

J'invite tous nos lecteurs à revisiter l'article de 12-2013 afin de s'imprégner des conditions ayant créé cette situation assez incroyable et ce pour le grand bonheur des collectionneurs.

Nous avons le plaisir d'illustrer ci-après par ordre chronologique les deux lettres non renseignées précédemment qui de surcroît présentent la première (16/04/1864) et dernière date connues (30/04/1864) à ce jour :

1)



*Lettre du 16 avril 1864 de Menin (Lp243) pour Comines en France, affranchie de 10 centimes. La lettre du premier échelon de poids dont le destinataire se trouve une zone bénéficiant du tarif frontalier nécessitait dès lors un affranchissement de 20 centimes. L'insuffisance est constatée à Menin qui appose sa marque "AFFRANCHISSEMENT/82/INSUFFISANT" du type cachet à barres et taxe la lettre de 2 décimes (1 décime insuffisamment affranchi et 1 décime de pénalité)*

2)



*Lettre du 30 avril 1864 de Charleroy (Lp77) pour Lierre, affranchie de 20 centimes.  
La lettre pèse 10 ½ grs et requiert dès lors 40 centimes pour une distance supérieure à 30 km.  
Le bureau de Charleroy constate l'insuffisance et applique son cachet  
"AFFRANCHISSEMENT/25/INSUFFISANT" du type cachet à barres et taxe la lettre de 3  
décimes (2 décimes insuffisamment affranchis et 1 décime de pénalité)*

Vous trouverez ci-dessous la liste complète des lettres répertoriées à ce jour, inventaire de 10 documents (6 en port intérieur et 4 pour l'étranger) démontrant la rareté réelle de cette modalité.

Inventaire des documents rencontrés (en rouge = additions)

<u>Nr d'ordre</u>	<u>Date</u>	<u>Bureau de départ</u>	<u>Destination</u>	<u>Affr. Insuff.</u>
1	16/04/1864	Menin (Lp243)	Comines (France)	Menin (P82)
2	16/04/1864	Jemappes (Lp196)	Gosselies	Jemappes (P63)
3	19/04/1864	Bruxelles Ouest (Lp64)	Anvers	Bruxelles (OUEST)
4	21/04/1864	Bruxelles (Lp60)	Lille (France)	Bruxelles (P24)
5	30/04/1864	Bruxelles Ouest (Lp64)	Lierre	Lierre (P74)
6	09/05/1864	Anvers (Lp64)	Madrid (Espagne)	Anvers (P4)
7	10/05/1864	Huy (Lp86)	Gosselies	Huy (P62)
8	13/05/1864	Anvers (Lp12)	Madrid (Espagne)	Anvers (P4)
9	28/05/1864	Thuin (Lp359)	Tournai	Thuin (P117)
10	30/05/1864	Charleroy (Lp77)	Lierre	Charleroi (P25)

Je tiens à remercier les collectionneurs suivants: Jean-Claude Porignon, Erwin Van Tendeloo et Michel Van de Catsyne.

## La firme Enschedé d'Haarlem et la Philatélie belge

Vincent Schouberechts

### 2. Le Perron de Liège

Nous publions à la suite de notre premier article consacré à la genèse du timbre de l'hôtel de ville Termonde les projets consacrés à un autre timbre bien connu de tous les philatélistes belges, le Perron de Liège. Cette fois, il n'y aura pas ou peu de réelles nouveautés dans la genèse proprement dite mais il nous a semblé important de montrer au lecteur grâce aux méthodes de reproduction toujours plus performantes l'ensemble des essais tels qu'ils se trouvent encore aujourd'hui dans les archives de la firme Enschedé d'Haarlem. Nous y avons trouvé des détails et des mentions qui peuvent nous semble-t-il intéresser les spécialistes.

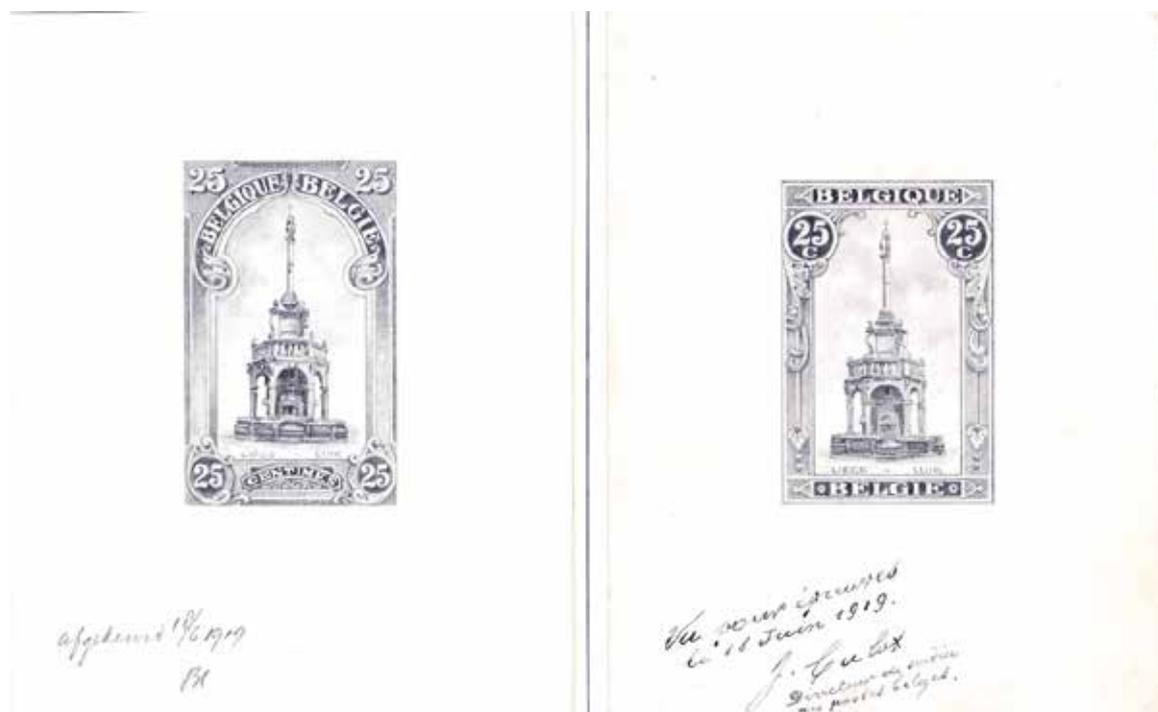
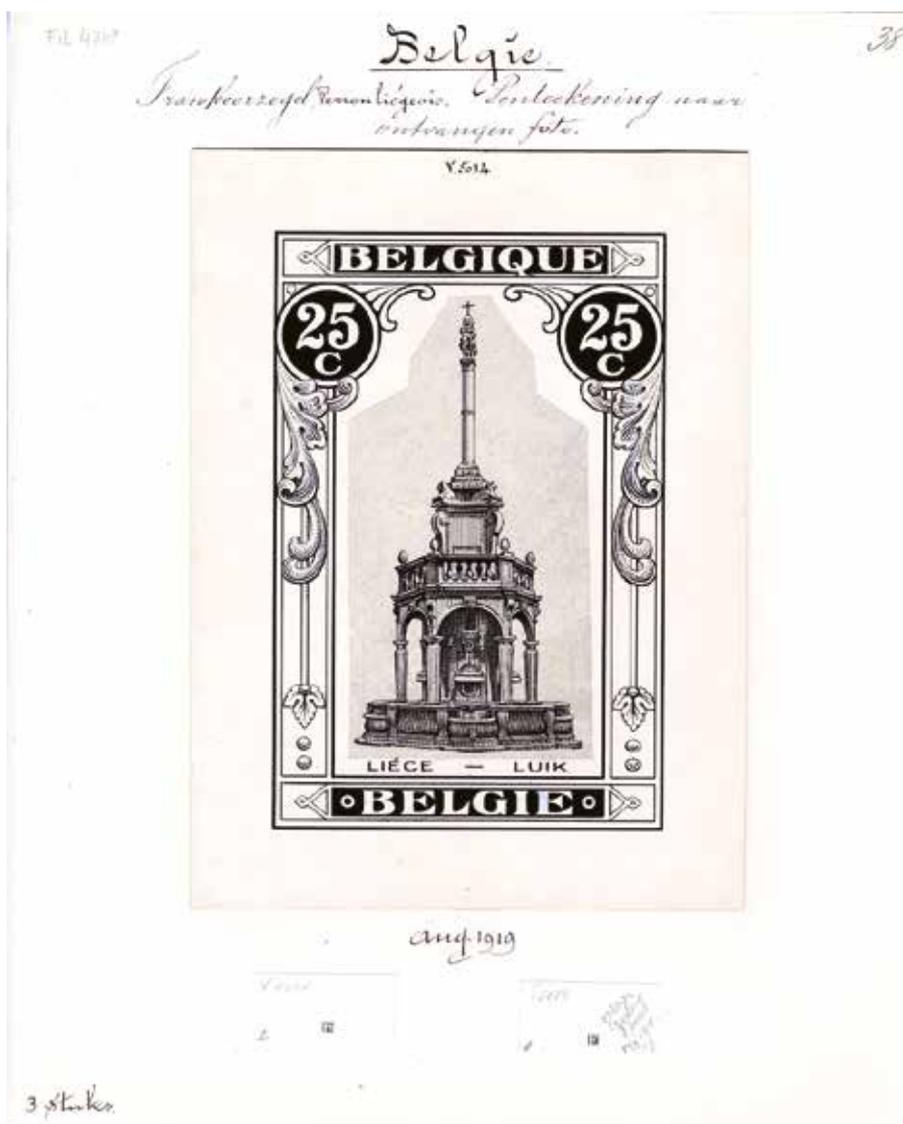


Fig. 1 : les deux projets non adoptés au crayon tel que reproduit dans l'ouvrage de Jacques Stes. Sur le premier a été ajoutée la mention « afgekeurd 18/6 1919 ». Sur le deuxième, le directeur de postes belges y a indiqué la mention suivante « Vu pour épreuves le 18 juin 1919 J. Culot »

Fig. 2 : La firme Enschedé a conservé des photos de ces projets à part égale acceptés et refusés.



Fig. 3: Le projet au crayon non adopté avec cartouches '25c' et la mention « aug. 1919 ».



On remarquera qu'en dessous de cet essai non adopté ont été ajoutés deux petits cartouches dont voici la reproduction agrandie :



Fig. 4 : cartouches non adoptés tous deux avec la mention ' V 5014 ', la lettre « F. » ou FR » numérotés 1 et 2 et indication « gekozen zonder punt 14/7 1919 ».

Des épreuves en héliogravures des deux projets non adoptés sont encore dans les archives Enschedé (fig. 4). Ces épreuves sont mentionnées tant dans l'ouvrage de Léo Tavano que dans celui de Jacques Stes. Il nous semblait néanmoins important d'en voir ici une reproduction couleur.

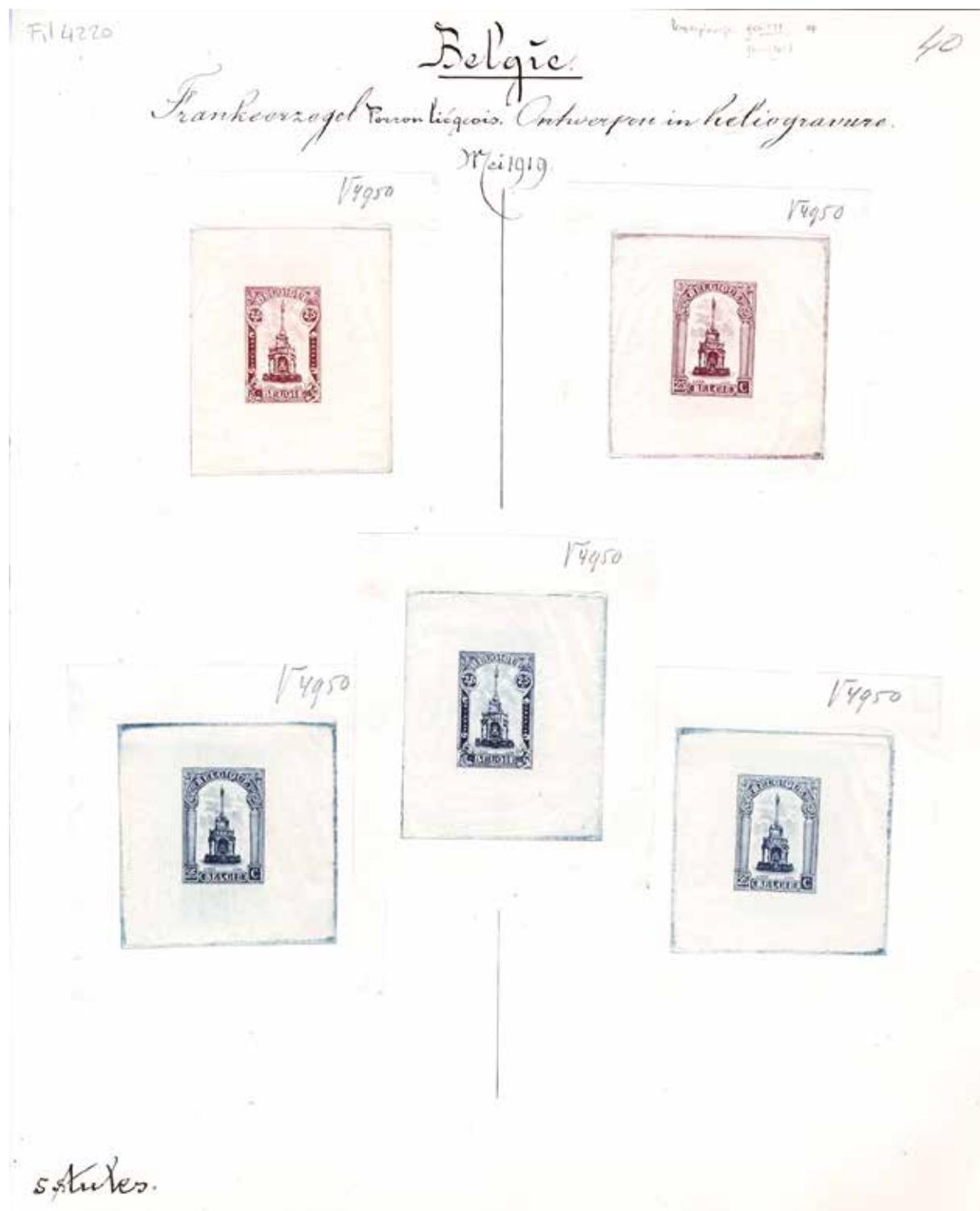


Fig. 5

Fig. 6 : Epreuve de la feuille de 100 sur du 'papier belge' comme il est mentionné ci-dessous.



Un exemplaire de la dernière rangée a été entouré à l'encre probablement parce qu'un défaut a été constaté :



*Fig. 7 : la position 96 de cette feuille d'essais présente un ombrage à la droite du monument qui n'a pas échappé aux employés d'Enschedé.*

Le prochain article concernera une autre émission vedette en Belgique, l'émission Roi casqué. Les archives Enschedé renferment là aussi de nombreux projets tant adoptés que non adoptés. Nous espérons une nouvelle fois pouvoir vous surprendre avec certaines pièces d'archives qui n'ont encore jamais été publiées auparavant.

#### Bibliographie :

Jacques Stes – Catalogue raisonné des Essais des timbres de Belgique, éd. Le Musée des timbres et des monnaies de Monaco, 2009.

Léo Tavano – Le Perron liégeois 1919, 1980.

Archives Enschedé, Haarlem.

## IN TE VORDEREN WAARDEN VALEURS A RECOUVRER

### Frans Danneels

Geld ontvangen en betalen is voor ons de gewoonste zaak van de wereld. In de winkel contant of met kredietkaart of we maken het bedrag over via de bank. Tot voor kort moesten we voor bankbetalingen overschrijvingsformulieren invullen, tegenwoordig kunnen we via onze pc en internet betalen. Zelfs naar het buitenland kunnen we internetbankieren.

Vroeger hadden we geen internet, zelfs geen overschrijvingsformulieren. Hoe moesten we dan geld ontvangen van of betalen naar het buitenland.

Een oplossing werd vanaf ca. 1880 door de post geboden. Hoe werkte dit systeem ?

Via een voorbeeld gaan we de werkwijze beschrijven.

Persoon A, wonende te Brussel, had goederen geleverd aan een persoon B, wonende in Groningen, en wilde hiervoor geld ontvangen.

A haalt een voorgedrukte omslag model 290 “Valeurs à recouvrer” (afb 1<sup>1</sup>) en een borderel (afb. 4) bij zijn postkantoor. A vult het borderel in en doet deze met de kwitantie (afb 5), in ons geval in Nederlandse gulden, in de omslag waarop hij zijn adres op de voorbestemde plaats invult. Hij gaat ermee naar zijn postkantoor. Op het postkantoor vult men het postkantoor van de schuldenaar in, in ons geval Groningen, en stuurt die aangetekend naar het genoemde postkantoor.

Aangekomen in het kantoor van Groningen wordt de omslag opengemaakt. Degene die hiermee belast is schrijft de vordering in in een speciaal hiervoor aangelegd register. Vervolgens krijgt de betreffende wijkbode (van de schuldenaar) de opdracht het gevorderde bedrag bij B te innen. De postbode gaat daarna terug naar het kantoor om zijn ervaring bij de ingeschreven vordering in te vullen. Als B betaald heeft wordt door de postbode de kwitantie afgegeven en wordt het betaalde bedrag, verminderd met de kosten, per postwissel overgemaakt aan het kantoor van A samen met het borderel dat de betaling vermeldt. Dit alles gebeurt in een speciale omslag model 291 “Valeurs recouvrées”<sup>2</sup> (afb. 7) die aangetekend verstuurd wordt naar het kantoor van de schuldeiser A.

Indien door B niet werd betaald werd het borderel, samen met de kwitantie (die dan uiteraard niet werd afgegeven aan B) teruggestuurd naar het kantoor van de schuldeiser A. Het borderel met de reden van niet betaling (afb 6) werd eveneens mee opgestuurd. Hiervoor bestonden ook speciale omslagen “Valeurs non recouvrées” (afb. 8).

Het gebeurde tevens dat men hiervoor een omslag “Valeurs recouvrées” gebruikte maar het woord “non” manueel aanbracht tussen de woorden “valeurs” en “recouvrées” (afb. 9). Omgekeerd kon ook. Het gebruik van een omslag “Valeurs non recouvrées” waar onder het woordje “non” een vermerk (1) werd aangebracht dat onderaan de omslag werd verduidelijkt. Indien betaald was diende het woord “non” geschrapt te worden ( “(1) Biffer n s'il y a lieu” ) (afb 10).

---

<sup>1</sup> Wat betreft de afbeeldingen komen die niet overeen met ons specifiek voorbeeld. Het is ten andere onmogelijk om stukken te vinden die bij elkaar horen daar die in twee landen zijn verspreid en daar in de meeste gevallen de formulieren na een bepaalde tijd van wetswege moesten vernietigd worden. Dit is geldig voor alle afbeeldingen naar waar in de tekst wordt verwezen.

<sup>2</sup> Zowel de omslagen “Valeurs à recouvrer” en “Valeurs recouvrées” waren oorspronkelijk, in België, ééntalig Frans. Nadien, rond ca. 1890, werden ze vervangen door tweetalige omslagen Frans/Nederlands (zie afb 3).



Afb. 1. Omslag "Valeurs à recouvrer" - (ééntalig Frans) – Bon n°43 – 1880 – Omslag model N° 290  
 De omslag werd aangetekend verstuurd vanuit Brussel Noord op 24 december 1895 naar  
 "Allemagne près Caen – Département Calvados" gefrankeerd met 25 C.

De porten verschillen naargelang het land van bestemming en het gewicht van de omslag (uiteraard afhankelijk van de inhoud die zwaarder of lichter kan zijn daar voor dezelfde bestemming meerdere invorderingen mogen ingesloten worden). Enkel voor Frankrijk (inclusief de koloniën Tunesië en Algerije) is een vast recht van 25 centiem voorzien. Voor alle andere landen is aantekenrecht verplicht dat bovenop het normale port komt.

In de hierboven afgebeelde brief (afb. 1) is dus een vast recht van 25 centiem toegepast, daar de zending voor Frankrijk was. Deze 25 C is dus onafhankelijk, voor wat Frankrijk betreft, van het gewicht van de omslag.

In de "Indicateur des Postes de Belgique n° 69" van januari 1894 zijn de voorschriften (vrij vertaald) de volgende :

"De waarden (in te vorderen) en de borderellen worden ingesloten door de afgever, in een speciale omslag, die door de postadministratie wordt geleverd"

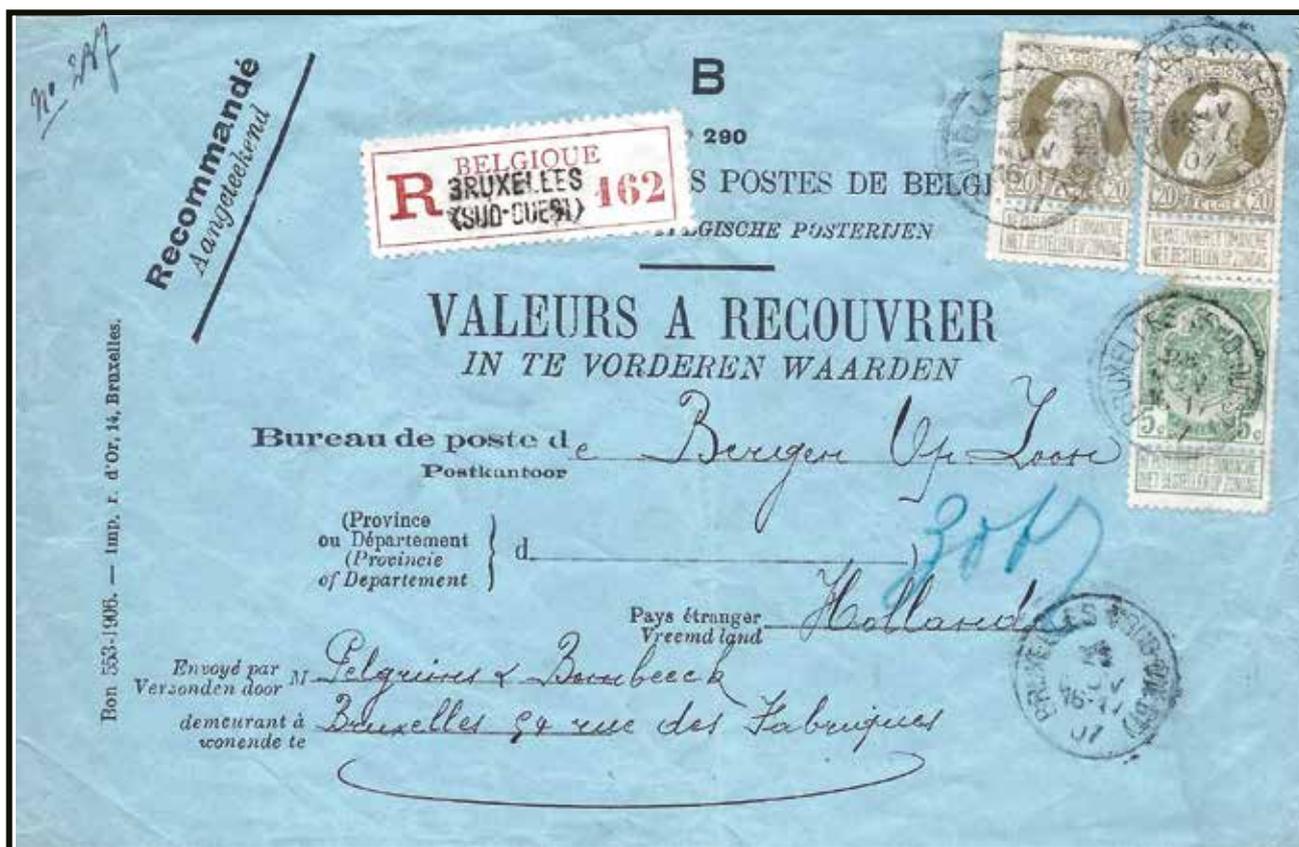
"De omslag is open af te geven op het postkantoor en de afgever voldoet voor elke zending het verschuldigde port".

We vinden ook op de omslag enkele mededelingen, zoals maximum waarde, te betalen taksen... (afb. 2).

Il n'est permis d'insérer dans la lettre recommandée que des effets payables dans la circonscription postale du bureau destinataire. L'envoi ne doit pas comprendre plus de 1000 fr. de valeur.  
 L'Administration ne se charge pas de faire protester les effets en cas de non-paiement; elle se borne au renvoi pur et simple, sans frais, à l'expéditeur.  
 La somme recouvrée est convertie en un mandat au nom du déposant, déduction faite du droit proportionnel établi par la loi sur les mandats, du droit de timbre, s'il y a lieu, et d'une taxe d'encaissement calculé, à raison de 10 c<sup>es</sup> par 20 fr. ou fraction de 20 fr., laquelle taxe ne peut dépasser 50 c<sup>es</sup> par titre. — Le droit de timbre applicable aux valeurs commerciales dans le pays de destination, est mis à la charge du déposant, à moins que celui-ci ne demande, sur le bordereau, que ce droit soit payé par le débiteur.

Afb. 2. Mededelingen op omslag Bon n°43 – 1880;  
 Mededelingen o.a. “de inhoud mag 1000 fr waarde niet overschrijden<sup>3</sup>”.

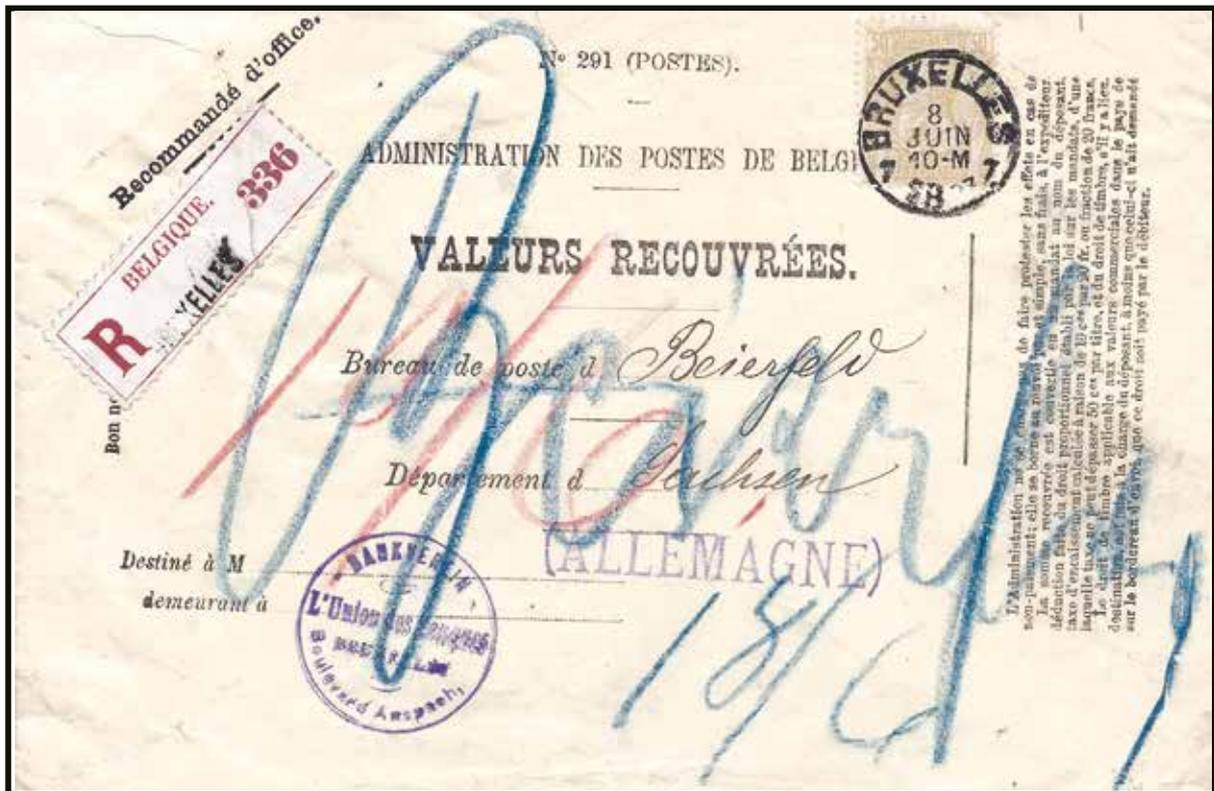
Bij latere drukken van deze omslagen zijn deze mededelingen niet meer opgenomen (afb. 3).



Afb. 3. Omslag “Valeurs à recouvrer / In te vorderen waarden” (tweetalig) – Bon n°553 – 1906 – Omslag model N° 290  
 De omslag werd aangetekend verstuurd vanuit Brussel (Sud Ouest) op 28 november 1907 naar  
 “Bergen op Zoom - Holland” en is gefrankeerd met 45 C.  
 Portverantwoording : verminderd briefport voor Nederland : 20 C; aantekening 25 C. Totaal 45 C.  
 De opmerkingen vooraan rechts op de omslag zijn verdwenen

<sup>3</sup> Deze waarde van 1000 fr werd stelselmatig verhoogd. We zijn niet in bezit van de data waarop deze respectievelijke verhogingen werden aangepast

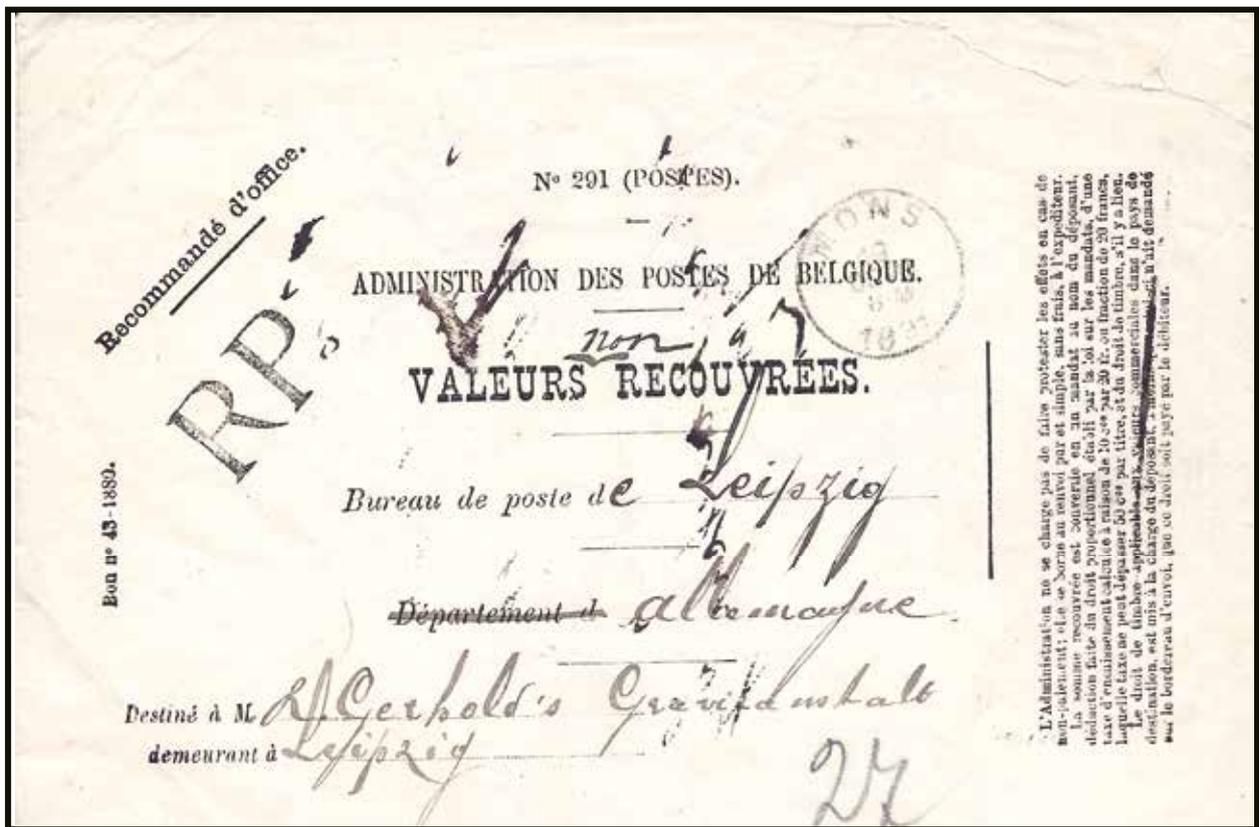




Afb. 7. Omslag "Valeurs recouvrées" (éentalig Frans) – Bon n°... – Omslag model N° 291  
 De omslag werd aangetekend verstuurd vanuit Brussel op 8 juni 1897 naar  
 "Beierfeld Sachsen Allemagne"



Afb. 8. Omslag "Valeurs non recouvrées" (éentalig Frans) – Bon n°1562 – 1901 – Omslag model N° 291  
 De omslag werd aangetekend verstuurd vanuit "Bruxelles Effets de Commerce" op 10 juli 1903 naar Doesburg (NL).  
 De omslag werd verkeerdelijk verstuurd naar Duisburg (Duitsland) waar hij werd geopend, opnieuw gesloten en  
 van een sluitetiket voorzien.  
 De omslag kwam na een omweg reeds aan te Doesburg op 11 juli 1903.



Afb. 9. Omslag "Valeurs recouvrees" (ééntalig Frans) – Bon n°43 – 1880 – Omslag model N° 291 met toevoeging van « non ». Het betreft hier dus een omslag met niet ingevorderde waarden die verstuurd werd op 19 oktober 1891 van Mons naar "Leipzig Allemagne"



Afb. 10. De omslagen "Valeurs non recouvrees" konden zowel voor geïnde als niet geïnde waarden gebruikt worden. De opmerking (1) geeft aan dat het woordje "non" al dan niet moet geschrapt worden.

Om te besluiten nog enkele voorbeelden (afb. 11a en b) van enkele omslagen uit het buitenland.



*Afb. 11a\**. Een Zwitserse "Valeurs à recouvrer" van Chaux-de-Fonds naar Utrecht. Het tarief bedroeg voor een brief tot 20 gr evenals het aantekenrecht 25 C. Er werd dus met 50 C gefrankeerd. Het aanteekensstrookje bevat "...Mandats", deze brieven werden dus behandeld door de afdeling die ook postwissels verzorgde.



*Afb. 11b\**. Een Nederlandse "Valeurs à recouvrer" van Sassenheim naar Aarhus, Denemarken. De brief is gefrankeerd met  $4 \times 7 \frac{1}{2} \text{ cent} = 30 \text{ cent}$  wat betekent dat hij tussen de 20 en 40 gr woog. Er bevonden zich waarschijnlijk meerdere in te vorderen waarden in deze omslag.

Bronnen :

Filatelie december 2010 p 824-830 – Henk Hospers, waaruit eveneens de afbeeldingen met \* vermerkt  
Kleinere artikels uit diverse filatelistische tijdschriften uit binnen- en buitenland

LvW-Info : n° 73 van 07.01.2011

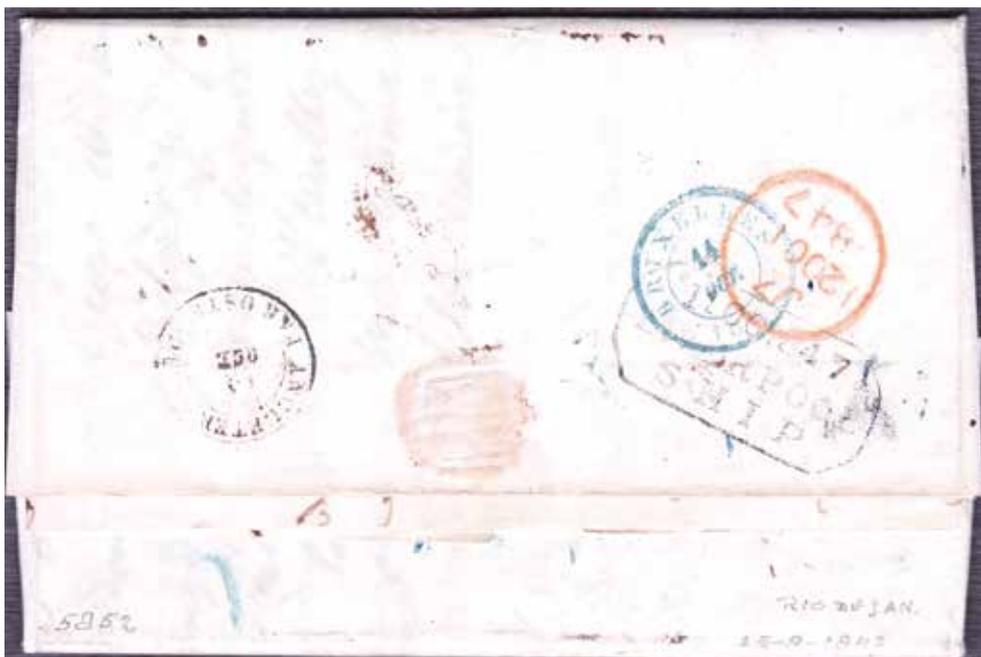
Afbeeldingen : uit Filatelie, uit collectie P. Maselis

Lorsque l'Histoire postale rejoint l'Histoire :  
Un courrier adressé à Charles Rogier

V. Schouberechts

La lettre reproduite ci-dessous est intéressante à plus d'un titre. En premier lieu, au niveau de l'histoire postale, elle mérite d'être détaillée pour les diverses marques qui y sont mentionnées. Je suis redevable à notre ami James de l'étude des ports qu'il décrit avec sa méticulosité coutumière. Cette lettre fut expédiée le 25 août 1847 de Rio de Janeiro pour Bruxelles. Elle est adressée à « Charles Rogier, Représentant de la ville d'Anvers à Bruxelles ». Nous y reviendrons plus loin. Dans l'angle inférieur droit figure le nom du bateau qui l'a acheminée « *per Steamer Antilope* ». Cette lettre est arrivée le 11 octobre 1847 à Liverpool, marque d'entrée au verso « 11 OCT 1847/LIVERPOOL/SHIP » et annotation du port « 2/8 (2 shilling 8 pence) pour un poids de 2 onces (cf. Treasure Warrant de 1840 : *UK to anywhere ... a uniform rate of 8d per 1/2 oz*). Le bureau de Londres appose son cachet le 12 octobre et la lettre est acheminée jusqu'à Ostende où on frappa au verso, à bord de l'ambulant de l'ouest, le cachet « ANGLETERRE/14/OCT/PAR OSTENDE (VdL194) exceptionnellement en noir. La marque comptable « DEBOURS ETRANGERS L. / 2/8 // TAXE REDUITE 32 // PORT BELGE 8' » est apposée au recto de l'envoi. Un poids de '15' grammes a été mentionné et le port dû de '40' décimes est indiqué à l'encre bleue. A l'arrivée à Bruxelles, on se rend compte que le destinataire a droit à la franchise de port en Belgique et le port de 40 décimes est biffé et remplacé par un port réduit de '32' décimes. Voilà pour la partie histoire postale. Passons maintenant au contenu qui est tout aussi intéressant. Afin de pouvoir mieux juger de celui-ci, le contenu est présenté ici dans sa forme intégrale.





*Par vapeur Antilope*

*Rio Janeiro 25 Août 1847*

*Monsieur Charles Rogier,*

*Permettez que j'obéisse à la plus chaude impulsion de mon coeur et que je vous adresse quelques lignes de souvenir et d'action. J'ai quitté Anvers sous des circonstances bien pénibles, ma pauvre mère ayant dû ignorer mon départ pour le Brésil ; c'est ce qui a empêché de me rendre à Bruxelles pour vous voir ainsi que j'en avais l'intention. Je désire réparer maintenant ce que vous auriez pu juger en moi de l'oubli ou de l'indifférence à votre égard. Loin de là cependant votre souvenir est demeuré vivace dans mon coeur et il ne pourra jamais s'y affaiblir parce que vous êtes identifié par tous avec la cause de la Belgique qui possède sans réserve mes meilleures affections. Il se peut que la présente vous trouve Ministre, je le désire ardemment pour le bien-être de mon pays mais c'est à l'ami de mon père que je m'adresse, à celui qui a bien voulu parfois me témoigner quelque sympathie et quelque bienveillance.*

*Le peu de temps que je suis à Rio, un mois à peine, me suffit pour reconnaître avec certitude que je puis y être utile à mon père et il est vraisemblable que de nombreuses années m'y retiendront. Le commerce en général doit se développer par lui seul, il n'a que faire de l'assistance et de la protection des gouvernements. La seule chose dont il ait besoin c'est de la liberté et la seule faveur qu'on puisse lui accorder c'est de le laisser faire ; mais il faut qu'il agisse par lui-même : c'est ce*

que paraissent comprendre toutes les nations sauf la Belgique. En effet sur le marché de Rio je vois le commerce de l'Angleterre représenté par des Anglais, le commerce de l'Allemagne par des Allemands, le commerce de la Grèce par des Grecs. La Belgique elle seule fait représenter son Commerce et son industrie par des étrangers. C'est le seul pays qui ait la prétention d'établir des relations commerciales avec le Brésil sans se donner la peine d'y venir et c'est là chose impossible. Je dirai plus, l'on peut juger de l'importance du Commerce d'une nation par la position et le caractère de ses nationaux. Les Anglais qui représentent à Rio le commerce de l'Angleterre forment la société la plus choisie, celle d'hommes qu'on doit respecter et aimer pour eux-mêmes. Aussi l'Angleterre occupe-t-elle le premier plan et sur son crédit de fait la presque totalité des affaires du Brésil. La France, au contraire, n'est représentée à Rio que par des boutiquiers qui ont pour activité principale la fraude et la contrebande et par suite son commerce n'a-t-il aucune importance sur le marché, ne jouit-il d'aucun crédit ni ne lui donne-t-il aucune considération. Que donc si la Belgique envoie ses enfants au Brésil que ce ne soient plus des cargaisons de pauvres colons affamés qui n'arrivent ici que pour être supportés par la charité publique, susciter des troubles et des difficultés au gouvernement du pays et nuire par leur inconduite à la considération des Belges à tel point que des compatriotes qui leur succèdent au lieu d'être fier de leur nationalité redoutent de l'avocat, mais que le gouvernement de la Belgique mieux éclairé encourage une population d'élite à émigrer, qu'il favorise le départ d'une jeunesse qui possède en soi quelques ressources, elle saura frayer la route pour d'autres et trouver à l'étranger une prospérité pour le commerce national qu'on s'efforce en vain de faire naître chez soi par des sociétés d'exportations, des droits différentiels et d'autres lois encore qui nous rendent à l'étranger un objet de pitié et de dérision.

J'ai des nouvelles de la Belgique jusqu'au 4 juillet qui m'ont fait connaître le résultat dans son ensemble satisfaisant des élections du 8 juin dernier. L'échec de Mr. Cateaux m'a cependant bien attristé en raison de toute l'amitié que nous lui portons et de toute l'aversion qu'inspire le caractère hypocrite de l'homme qui l'a emporté sur lui. Comme Anversois, je me sens blessé dans mon amour propre, j'étais si fier de notre émancipation de 1845 ! Anvers s'était élevée à la hauteur d'intelligence et de sentiment des meilleures villes de la Belgique, elle avait courageusement répudié un système de corruption et d'auilissement ; c'était le triomphe de la probité et du désintéressement sur l'astuce et l'égoïsme. En présence de tels faits, le dirais-je, je me trouvais étonné de me croire Anversois. Je suis d'autant plus triste de la défaite de 1847 que la faute en doit être attribuée à vos propres amis. Il y a défaut d'action, d'énergie, de persévérance. Au lieu de combattre et de lutter incessamment on se repose entre les élections qui se suivent, on se laisse amoindrir et plus tard on ne retrouve plus sa force et son influence d'autrefois. La presse libérale est mauvaise et presque nulle à Anvers, elle doit être réformée. Le journal du Commerce aurait dû être acheté et deux journaux flamands créés, mais le dédain de vos amis pour la presse vous est mortel.

Il ne m'appartient pas sans doute de parler ainsi, à moi qui n'ai pas encore travaillé mais ma conviction est si profonde et elle l'est encore plus aujourd'hui en raison de tout le regret qui m'attriste. J'attends prochainement des nouvelles de la Belgique et je compte y trouver la réalisation du plus ardent de mes désirs, votre entrée au pouvoir pour rétablir en Belgique un gouvernement de probité et de franchise qui grandisse le pays aux yeux des autres nations et que comme Belge je pourrai toujours à l'étranger revendiquer avec un légitime orgueil.

pour vapeur Antilope  
 Bruxelles le 25 Août 1847  
 Monsieur Charles Rogier  
 Permettre que j'obéisse à la plus  
 chaude impulsion de mon cœur et que je vous  
 adresse quelques lignes de souvenir et d'adieu.  
 J'ai quitté Anvers sous des circonstances bien pénibles.  
 Ma pauvre mère ayant été ignorée mon départ  
 pour le Brésil; c'est ce qui m'a empêché de  
 me rendre à Bruxelles pour vous voir ainsi que  
 j'en avais l'intention. Je désire reparaitre un jour  
 avant ce que vous aurez pu juger en me voyant  
 l'oubli ou de l'indifférence à votre égard. Mais de  
 là cependant votre souvenir est demeuré vivace  
 dans mon cœur et il ne pourra jamais s'affai-  
 blir parce que vous êtes identifié par moi avec  
 la cause de la Belgique qui possède dans vos  
 mes meilleures affections. Cette page présente  
 présente vous trouve Monsieur Rogier  
 ardemment pour le bien de la Belgique  
 Mais c'est à l'amour de Mon pays qui m'a  
 Ma adresse, à celui qui a bien voulu s'en faire

Reproduction de la première page (le document compte en tout 7 pages manuscrites)

*J'attends prochainement des nouvelles de la Belgique et je compte y trouver la réalisation de mes vœux pour votre entrée au pouvoir pour rétablir en Belgique un gouvernement de probité et de franchise qui grandisse le pays au yeux des autres nations et que comme Belge je sois toujours à l'étranger revendiqué avec un légitime orgueil. Veuillez recevoir l'assurance de toute mon estime et de mon attachement à votre père et à la patrie.  
Edouard Pecher*

Qui était Edouard Pecher ? Nous avons pu lire qu'il était proche de Charles Rogier par son père. En effet, Charles Pecher (1797/1873) fut un des représentants les plus importants du parti libéral à Anvers. Il envoya en 1847 son fils alors âgé d'à peine 22 ans à Rio de Janeiro qui y devint le nouveau consul de Belgique. La lettre est écrite après le premier mois d'installation de celui-ci dans ses nouvelles fonctions. Il faut remettre ce document dans son contexte. Edouard Pecher a des vues ultra libérales ce qui est tout à fait dans la ligne de l'époque vu son contexte familial et politique. Il dépeint la tentative de colonisation qui a échoué à Santa Catharina et en espérant que d'autres candidats plus argentés et plus expérimentés puissent faire fortune. Edouard Pecher reviendra vivre à Anvers. Après le décès de sa première épouse au Brésil il se remariera. Un de ses fils deviendra à son tour un homme libéral important à Anvers qui prendra la tête de ce parti et finira sa carrière dans les années 1920 comme ministre des Colonies.



Charles Rogier

Charles Rogier est devenu effectivement ministre de l'intérieur (le 12 août 1847) lorsque cette lettre a été écrite mais bien entendu son correspondant ne peut matériellement pas encore le savoir ! Il avait été dès septembre 1830 un des protagonistes de la révolution belge. Dans sa demande de pension faite au Roi Léopold Ier en 1844, Rogier avait le grade de colonel peu après la révolution belge. Il devint gouverneur de la province d'Anvers en juin 1831, Ministre de l'Intérieur entre 1832 et 1834 pour reprendre ensuite son poste de gouverneur et redevenir Ministre des Travaux Publics entre 1840 et 1841.

Rogier va indiquer au verso de cette lettre le nom de son correspondant et transmettre à son ami le baron Empain l'enthousiasme d'Edouard Pecher pour la libre entreprise dans ce nouveau pays où semble-t-il l'avenir appartient aux entrepreneurs comme lui.

*Pecher fils Rio Janeiro  
Rem. à Empain*

J. Deposson

Dans les tarifs postaux que tous les amateurs d'histoire postale connaissent

PLACCAERTEN,  
ORDONNANTIEN,

ENDE

EDICTEN,

Met eenige Interpretatien daer op gevolght in dese

NEDER-LANDE N,

Uyt-gegeven t'sedert den jaere M. D. C. LXXV.

HET DERDE BOECK.

DEN EERSTEN TYTEL.

*Raeckende de Posten.*

On trouve mention de

HET III. CAPITTEL.

*Tarif general des Droits, qui seront levez & payez à l'avenir au Fermier & Maistre general des Postes de ces Pays, pour le port des Lettres & Paquets portez par la voye des Postes, & Courriers ordinaires dans les Villes & Lieux de ces Provinces & des autres Royaumes & Estats de Sa Majesté, comme aussi des Pays voisins & estrangers.*

Du 1. Novembre 1701.

Dans l'Office des Postes à Bruxelles..

<p><i>D'Aix, Liege, &amp;c.</i> Les Lettres d'Aix, de Maefricht, de Liege, <u>du Pays d'Outre-</u> <u>meuze, de Limbourg, &amp;c. payent.</u></p>	<p>3 - 4 - 6</p>
---	------------------

Rebelote, si je puis dire, dans le tarif du 16 janvier 1729 :

### Dans le Bureau des Postes à Louvain

*D'Aix, Liege, etc.*

Les Lettres d'Aix, Liege, Maeftricht, & <b>Pays d'Outre-Meufe</b>	3	4	12
---	---	---	----

### Dans le Bureau des Postes à Bruxelles

*D'Aix, Liege, etc.*

Les Lettres d'Aix, Liege, Maeftricht, & <b>Pays d'Outre-Meufe</b>	3	4	12
---	---	---	----

Ainsi que

### Dans le Bureau des Postes à Herve Duché de Limbourg

*D'Aix, Liege, etc.*

Les Lettres d'Aix, Liege,	2	3	4
Maeftricht	3	4	6
<b>Du Pays d'Outremeufe</b>	5	7	10

### Dans le Bureau des Postes à Bruges, Oftende & Nieuport

*D'Aix, Liege, etc.*

D'Aix, Maeftricht, & <b>Pays d'Outre-Meufe</b>	7	10	18
De Liege	6	8	18

### Dans le Bureau des Postes à Courtray

*D'Aix, Liege, etc.*

D'Aix, Maeftricht & <b>Pays d'Outre-Meufe</b>	7	10	18
De Liege	6	8	18

### Dans le Bureau des Postes à Furnes

*D'Aix, Liege, etc.*

D'Aix, Liege, Maeftricht & <b>de tous les environs</b>	8	14	32
--	---	----	----

### Dans le Bureau des Postes à Malines

*D'Aix, Liege, etc.*

Les lettres d'Aix, Liege, Maeftricht & <b>Pays d'Outre-Meufe</b>	4	5	12
--	---	---	----

Ces tarifs parlent explicitement de **LIMBOURG** (en 1701) et de **PAYS D'OUTRE-MEUSE**.  
Mais de quels "pays" s'agit-il au juste ?

**LIMBOURG** est une place-forte connue depuis le IX<sup>ème</sup> siècle. Après de nombreuses péripéties (entre autres héritages, guerres de religion ou de succession...), le Comté puis Duché de Limbourg (au XII<sup>ème</sup> siècle), est rattaché au Duché de Brabant en 1288, suite à la bataille de Woeringen. Le territoire du Duché comprenait 5 hauts-bans

- **BAELEN** regroupant Baelen, Bilstain, Néaux = Eupen, Goé, Membach, Henri-Chapelle et Welkenraedt ;
- **WALHORN** regroupant Walhorn avec Astenet, Eynatten, Hauset, Hergenradt, Kettenis, Meroels, Raeren et Sief) ;
- **MONTZEN** regroupant Montzen, Gemmenich, Hombourg, Kelmis, Moresnet, Teuven, Sippenaeken, soit une grande partie de nos actuels cantons germanophones ;
- **HERVE**, appelé quartier wallon, regroupant Herve, Asse, Battice, Bolland, Chaineux, Charneux, Clermont, Cornesse, Dison, Grand-Rechain, Hodimont, Julémont, Lambermont, Mortroux, Petit-Rechain, Soiron, Thimister, Wegnez et Xhendelesse ;
- **SPRIMONT** (enclave entre les Principautés de Liège et de Stavelot-Malmedy) plus décentré par rapport à la capitale Limbourg-sur-Vesdre, aussi désigné sous le nom de Seigneuries d'au-delà des bois : Sprimont, Esneux, Tavier, Villers-aux-Tours, La Chapelle, La Rimièrre et Baugnée, plus 2 autres seigneuries d'en deçà des bois Lontzen et Wodémont.

Ban : dès le XIII<sup>ème</sup> siècle, signifie ensemble de localités groupées sous une même administration.

Le développement du hameau voisin, Dolhain, fait modifier le nom de la localité en **Dolhain-Limbourg** au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

A l'est de la Principauté de Liège, quelques territoires appartiennent au Duc de Brabant. Etant situés sur la rive droite de la Meuse, ils sont simplement dénommés "**pays d'Outremeuse**" ou "**d'Outre-Meuse**", c'est-à-dire au delà de la Meuse.

Ces territoires sont composés du Comté de Dalhem, du Comté de Fauquemont (actuellement Valkenburg en Hollande) et de Rolduc (Rode-le-Duc, actuellement Herzogenrath en Allemagne).

Le Comté de Dalhem était composé

- De 8 bans : Aubel, Dalhem, Cheratte( comprenant les villages de Barchon et Saint-Remy), Fouron (Fouron-le-Comte, Fouron-Saint-Martin, Noorbeek + Meehr en (NL), Trembleur (comprenant Blegny), Olne, Cadier (NL), et Oost (NL) ;
- De 2 seigneuries laïques : Neufchâteau et Mouland ;
- De 5 terres ecclésiastiques : Richelle, Mortier, Berneau, Bombaye et Housse ;
- De 2 enclaves étrangères Feneur (Principauté de Liège) et Fouron-Saint-Pierre (terre d'Empire).

L'abbaye cistercienne de Val-Dieu, fondée en 1216, est construite en partie sur le Comté de Dalhem et en partie sur le Duché de Limbourg.

Ces "**pays**" sont unis au Duché de Limbourg en 1396 et formèrent ensemble une province, gouvernée selon les coutumes et les us qui y avaient lieu, sous la direction et les administrations de leurs propres états particuliers. A partir de cette date, leur histoire se confond avec celle du Duché de Limbourg.

Carte du Duché de G. Poswick dans "Les délices du Duché de Limbourg" (Verviers 1951).



Mais les possessions brabançonnes passent dans les mains des Ducs de Bourgogne : le Duc de Brabant Jean III décède en 1405 sans descendance, le Duché passe dans les mains de son neveu, fils du Duc de Bourgogne Philippe le Hardi, puis en 1430 dans l'escarcelle de Philippe le Bon.

En 1549, cette province devint l'une des composantes des Pays-Bas espagnols, puis des Pays-Bas autrichiens en 1713. Il est annexé par la République Française en 1795 et son histoire se confond alors avec le Département de l'Ourthe puis la Province de Liège.

Sauf le Comté de Dalhem qui, en 1661, est transféré aux Provinces-Unies et ne rentre dans les Pays-Bas autrichiens qu'en 1785.

En ces temps plus que troublé par les guerres, les avancées des uns, replis des autres, parfois pour quelques mois seulement, la situation postale au Duché de Limbourg est très complexe et fluctuante selon l'armée prédominante : impériale, hollandaise, espagnole ou française !

Essai d'un résumé. Pour tous les détails, voir Destruvaux.

Un premier bureau de poste est organisé à Baelen vers 1650-1660 (signalé dans un mémoire de 1658, mais il n'a laissé aucun document) puis à Limbourg vers 1673. Fermé, pour cause d'occupation par les troupes françaises (déjà), un nouvel office est ouvert à Herve en 1675. Il est attesté par sa mention dans des tarifs postaux et avis de départ (voir Destruvaux). Mais aucun document ne nous est parvenu.

Une nouvelle tenance de poste renaît à Limbourg vers 1692. Un commis tassien en ouvre une à Battice en 1698, soit un relais moins décentré sur la route de Liège à Aix. Etant de plus en plus délaissé au profit de celui de Battice, le bureau de Limbourg ferme ses portes vers 1709.

Bien que le bureau de Battice soit toujours opérationnel, renaissance du bureau impérial de Herve en 1720. A Limbourg, une simple caisse reçoit les lettres levée par un piéton venant de Herve

**HODIMONT** est une terre du Duché de Limbourg, proche de Verviers, ville de la Principauté de Liège. Vers 1726, on peut déposer le courrier chez un particulier de cette localité située entre Battice et Verviers ou encore à Limbourg. Bien que ne disposant pas d'un véritable bureau, on trouve parfois une mention manuscrite de départ de cette localité : *hodimont* ou *d'Hodimont*.

Cette boîte sera supprimée par les Français le 1<sup>er</sup> Fructidor an 8 ou le 19 août 1800, information publiée dans le supplément au n°43 des "Dossiers de relais" revue des amis du musée de la poste à Paris, pour le 30<sup>ème</sup> anniversaire du bulletin.

Les Français investissent définitivement nos régions en septembre 1794. La situation postale se clarifie alors et est bien connue des chercheurs en histoire postale.

Ne disposant pas d'un vrai bureau de poste, le courrier de cette région est amené dans un des bureaux proches. Et il existe une importante archive, cette région proche de Verviers est bien connue pour ses fabriques de draps dès le XV<sup>ème</sup> siècle.

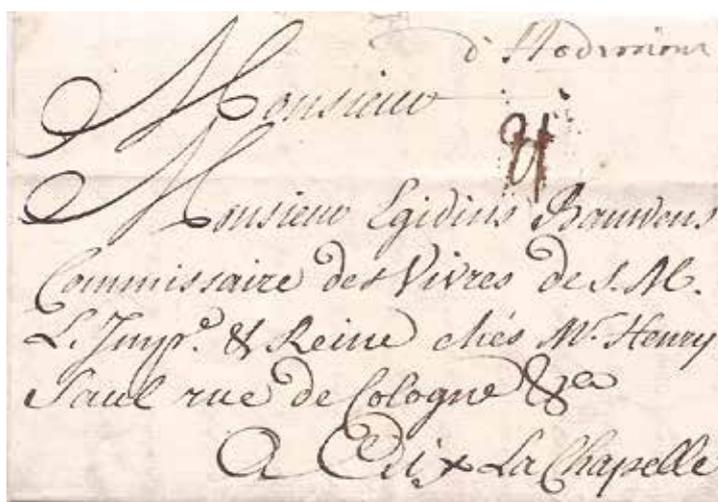
Quelques exemples :

En format réduit.



Lettre datée de Verviers le 16 mai 1727. Marque "hodimont".  
Port dû à Bruxelles : 3 sols selon le tarif de 1701 cité plus haut.

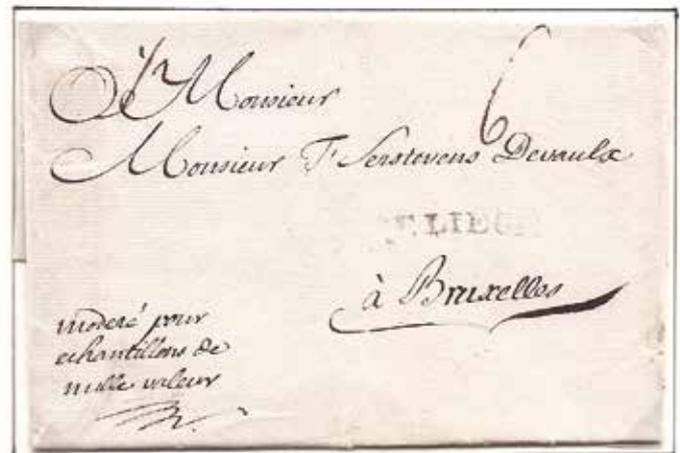
Lettre datée de Verviers le 22 février 1748. Marque "d'Hodimont".  
Port dû à Aix-la-Chapelle : 21 albus (monnaie locale).  
Trajet : Hodimont, Battice, Henri-Chapelle, Aix-la-Chapelle.





Datée de Dolhain le 18 septembre 1774, marque de départ BATTISE en creux.  
Port dû à Bruxelles 3 sols ou stuver.

Datée de Dolhain du 22 avril 1777. Marque de départ DE LIEGE.  
Poids ½ once.  
Port dû à Bruxelles : 6 sols ou stuver car "modéré pour échantillon de nulle valeur".



De Limbourg aux pays bas du 11 août 1784.  
Marque de départ de Battice : B dans un cercle.  
Port dû : 3 stuver.

#### Bibliographie

- 1\* *Postes sous l'ancien régime (1635-1795) dans l'actuelle province de Liège* de L. Destruvaux (1997)
- 2\* *La Wallonie : le pays et les hommes* sous la direction de H. Hasquin (1975)
- 3\* *Sur les traces des anciens "pays" de Wallonie* de F. Marchesani (2013)
- 4\* *Dictionnaire géographique et statistique de la province de Liège* de H. Del Vaux (1835)
- 5\* *Wikipédia.*